

Orientation dans le Système de Soins (OSyS)

Projet d'expérimentation sur la restructuration du parcours de soins et la dispensation pharmaceutique encadrée

Prise en charge du premier recours par le pharmacien d'officine

Cahier des charges VERSION 7.4

_

Porteur de projet PHARMA SYSTEME QUALITE Martine COSTEDOAT Pharmacien Directeur Général PHSQ Référent projet m.costedoat@pharmasystemequalite.com 02 56 63 67 35 / 06 19 72 26 30

Directeur Technique et scientifique Nicolas FAUQUET n.fauquet@pharmasystemequalite.com 06 72 10 62 03

29 Mai 2023



Table des matières

l.	C	Contexte et constats	6
1		Contexte réglementaire	6
a		Les missions obligatoires du pharmacien	6
b		Les missions du médecin généraliste	6
C		Les protocoles nationaux de coopération	7
d la		Lancement d'expérimentations dans le cadre du dispositif d'innovation en santé (artic	
2		Contexte territorial	7
II.	C	Objet de l'expérimentation	10
1		Objectifs:	11
2		Description du projet	11
а		Modalités d'interventions et d'organisation proposées (services/parcours/outils)	11
b		Mise en œuvre des triages février 2021 -mai 2023	12
C		Etapes de la prise en charge :	15
3		Synthèse des résultats de l'évaluation mi-parcours de juillet 2021 à décembre 2022	16
4		Adaptation et reprise des triages à partir de Mai 2023	18
a		Les modalités expérimentatrices qui ont été maintenues :	18
b		Les modalités expérimentatrices qui ont été modifiées :	19
III.	Т	Ferrain d'expérimentation :	21
IV.	P	Population cible	22
1		Critères	22
2		Effectifs concernés par l'expérimentation	22
3		Professionnels concernés dans la mise en œuvre de l'expérimentation	23
V.	С	Durée de l'expérimentation	25
С	al	endrier	25
VI.	C	Gouvernance et suivi de la mise en œuvre	25
VII.	F	inancement de l'expérimentation	28
1		Modèle de financement	28
2		Besoin de financement de l'expérimentation	28
VIII.		Estimation des coûts de la prise en charge actuelle et des coûts évités / économies pot 29	entielles
IX.		Dérogations nécessaires pour la mise en œuvre de l'expérimentation	31
1		Aux règles de financement de droit commun	31
2		Aux règles d'organisation de l'offre de soins	31
3		Demande d'une dérogation de délégation de tâche	32
X.	I	mpacts attendus	32



XI.	Modalités d'évaluation de l'expérimentation proposées	33
XII.	Informations recueillies sur les patients inclus dans l'expérimentation	35
	Obligations règlementaires et recommandations de bonnes pratiques en matière de systène formation et de traitement de données de santé à caractère personnel	
XIV.	Liens d'intérêts	36
XV.	Eléments bibliographiques / expériences étrangères	37
XVI.	Coordonnées du porteur et des partenaires	38



Résumé

Ce qu'il faut retenir du Projet OSyS

Le projet OSyS repose sur le principe que les pharmaciens sont à même de contribuer à un nouveau parcours de prise en charge dans le but d'améliorer l'accessibilité aux soins de premiers recours (ou soins non programmés) pour des populations vivant dans des territoires à risques de désertification médicale ou de faible accessibilité aux soins. Le projet s'appuie sur des infrastructures existantes, ou en cours de mise en place (ex CPTS), où se trouveront des professionnels de santé ayant un vrai potentiel à « travailler ensemble » dans l'intérêt du patient et de la santé publique.

Le projet OSyS répond également à un problème qui devient crucial en France, celui de la diminution des médecins généralistes en milieu rural et la difficulté croissante à prendre rendez-vous chez un médecin généraliste en milieu urbain. Cette raréfaction se conjugue avec un engorgement des services d'urgence pour des pathologies d'affections transitoires le plus souvent bénignes, qui pourraient être prises en charge efficacement en amont afin de limiter les risques liés soit à une auto-médication inadaptée masquant des symptômes d'aggravation, soit à un retard de prise en charge par négligence entrainant des complications lourdes à traiter.

Le projet Osys vise à instaurer dans les zones considérées comme des déserts médicaux, une collaboration interdisciplinaire entre les médecins généralistes et les pharmaciens d'officine permettant un premier recours aux soins auprès des pharmaciens d'officine formés à un triage optimisé et sécurisé, triage fondé sur la base d'arbres décisionnels portant sur des situations cliniques pré identifiées.

Ce projet repose sur 2 points essentiels :

- Apporter une réponse à un besoin de la population pour gérer efficacement les affections bénignes lorsque l'accès à un médecin est difficile tout en conservant un lien sécurisant avec un professionnel de santé de proximité constitué par le pharmacien.
- Encadrer, sécuriser et homogénéiser une pratique au-delà de la mission de base du pharmacien d'officine grâce à des protocoles de triage cliniquement validés pour 6 pathologies, conduisant à des choix étayés: prise en charge en officine, orientation adaptée vers un médecin (consultation physique ou téléconsultation) ou orientation directe vers les urgences si la situation le nécessite. Pour faciliter l'accès à l'avis médical, le pharmacien pourra avoir recours à la téléconsultation dans le cadre du champ conventionnel

Tenant compte de la nouvelle réglementation sur l'accès et le remboursement de la téléconsultation pour les pharmaciens d'officine, l'expérimentation se présente également comme un levier efficace pour entrainer et sécuriser l'officinal dans cette nouvelle voie, pour renforcer l'accès aux soins et potentialiser l'interprofessionnalité dans l'intérêt du patient.

Plusieurs pays européens (Suisse, Angleterre, Ecosse) ou autres (Canada) ont déjà mis en place avec succès de telles avancées intégrant le pharmacien d'officine dans le parcours de soins et ayant prouvé qu'il permettait une réduction considérable des coûts de santé publique; le projet s'appuie sur la réussite du projet netCare suisse, expérimenté en 2012 et généralisé depuis 2016 à l'ensemble du pays. La revue bibliographique permet de vérifier que cette opportunité offre de nombreux atouts aussi bien humains qu'économiques et facilite l'accès aux soins à la population d'un territoire, dans un



parcours encadré et sécurisé dans lequel le pharmacien d'officine, professionnel de santé de proximité compétent et accessible prend sa place dans une vision de coordination interprofessionnelle qui devient la solution la plus favorable à l'intérêt du patient.

L'Association PHARMA SYSTEME QUALITE, porteur du projet, a la capacité de mettre en œuvre une méthodologie d'accompagnement et de déploiement de projets transverses de grande envergure : 2700 pharmacies, de toute taille, tous profils et toute répartition géographique, sont accompagnées depuis 14 ans dans la mise en place d'une démarche qualité aboutie (correspondant aux orientations prises par l'Ordre National des Pharmaciens), la rédaction de protocoles, la mise en place d'actions de formations et la récolte puis la consolidation de données auprès de ses engagés comme de toutes les officines présentes sur le territoire et impliquées dans l'expérimentation.

Elle propose de mettre sa compétence méthodologique au service du projet, incluant dans l'expérimentation un nombre suffisant d'officines pour une récolte significative de données et l'analyse en vue d'une éventuelle extension au territoire national; en respect du Code de Déontologie et pour éviter tout biais dans l'expérimentation, l'appel à candidatures et l'accompagnement des pharmaciens volontaires a été ouvert à toutes les officines des territoires sélectionnés avec les membres du Comité de pilotage du projet et l'ARS Bretagne (en lien avec le zonage médical) qu'elles soient ou non engagées dans une démarche qualité et quel que soit leur taille, leur CA ou leur profil.



I. Contexte et constats

1. Contexte réglementaire

a. Les missions obligatoires du pharmacien

L'article L 5125-1-1A du Code de la Santé Publique introduit par la loi HPST, « Hôpital, Patients, Santé et Territoires » du 21 juillet 2009 comporte, pour les pharmaciens d'officine, 8 missions, dont 4 sont obligatoires :

- i. Contribuer aux soins de premier recours définis à l'article L 1411-11 du CSP, à savoir :
 - La prévention, le dépistage, le diagnostic, le traitement et le suivi des patients ;
 - La dispensation et l'administration des médicaments, produits et dispositifs médicaux;
- L'orientation dans le système de soins et le secteur médico-social ;
- L'éducation pour la santé;
- ii. Participer à la coopération entre professionnels de santé
- iii. Participer à la mission de service public de la permanence des soins
- iv. Concourir aux actions de veille et de protection sanitaire organisées par les autorités de santé.

L'orientation dans le système de soins et le secteur médico-social fait ainsi partie intégrante des missions obligatoires des pharmaciens d'officine. Ces derniers doivent notamment améliorer efficacement l'accès aux soins de premier recours.

Le décret n° 2018-841 du 3 octobre 2018 introduit les modalités selon lesquelles les pharmaciens d'officine peuvent proposer des conseils et prestations destinés à favoriser l'amélioration ou le maintien de l'état de santé des personnes, notamment participer à la coordination des soins en collaboration avec l'ensemble des professionnels concourant à la prise en charge du patient dans le respect de son parcours de soins coordonné par le médecin traitant

b. Les missions du médecin généraliste

Le code de la santé publique, dans son article L 4130-1 précise les missions du médecin généraliste de premiers recours qui sont notamment les suivantes :

- i. Contribuer à l'offre de soins ambulatoire, en assurant pour ses patients la prévention, le dépistage, le diagnostic, le traitement et le suivi des maladies ainsi que l'éducation pour la santé. Cette mission peut s'exercer dans les établissements de santé ou médico-sociaux ;
- ii. Orienter ses patients, selon leurs besoins, dans le système de soins et le secteur médico-social
- iii. S'assurer de la coordination des soins nécessaire à ses patients ;
- iv. Veiller à l'application individualisée des protocoles et recommandations pour les affections nécessitant des soins prolongés et contribuer au suivi des maladies chroniques, en coopération avec les autres professionnels qui participent à la prise en charge du patient ;
- v. S'assurer de la synthèse des informations transmises par les différents professionnels de santé .
 - **Bis.** Administrer et coordonner les soins visant à soulager la douleur. En cas de nécessité, le médecin traitant assure le lien avec les structures spécialisées dans la prise en charge de la douleur;
- vi. Contribuer aux actions de prévention et de dépistage ;
- vii. Participer à la mission de service public de permanence des soins dans les conditions fixées à l'article L. 6314-1 ; C
- viii. Contribuer à l'accueil et à la formation des stagiaires de deuxième et troisième cycles d'études médicales.



Par ailleurs, le Code de la Sécurité Sociale prévoit le rôle particulier du Médecin Traitant, article L162-5-3. À ce titre : « Afin de favoriser la coordination des soins, tout assuré ou ayant droit âgé de seize ans ou plus (...) d'spose (...) d'un médecin traitant qu'il a choisi, avec l'accord de celui-ci. ». Le rôle du médecin traitant comme pivot de la coordination des soins est ainsi rappelé.

c. Les protocoles nationaux de coopération.

Des protocoles de coopération nationaux ont été publiés le 09 mars 2023 par arrêté pour la prise en charge de l'odynophagie et de la pollakiurie par les pharmacies dans le cadre de l'exercice coordonné MSP et CPTS.

Les pharmaciens expérimentateurs OSYS sont susceptibles de mettre en œuvre ces protocoles dans le cadre de l'expérimentation OSYS.

La mise en œuvre de ces protocoles nationaux au sein d'OSYS suivra les évolutions réglementaires associées, dans le respect du cadre de l'expérimentation.

d. Lancement d'expérimentations dans le cadre du dispositif d'innovation en santé (article 51 de la LFSS 2018)

L'aspect innovant de l'expérimentation OSyS repose sur le fait qu'elle permettrait l'émergence d'une organisation innovante du parcours de soins, concourant à l'amélioration de la prise en charge du premier recours, de l'efficience du système de santé et à l'accès aux soins dans les zones identifiées comme à risques de désertification médicale sans discrimination pour les patients.

L'expérimentation OSyS a été proposée en réponse à l'appel à candidature de l'ARS Bretagne dans le cadre « innovation et orientations » en juin 2018.

« Ainsi, dans la continuité des actions menées en faveur de la diffusion des innovations, l'ARS prend en compte les orientions nationales et régionales définies afin de soutenir les démarches innovantes en matière d'organisation dans le cadre d'un appel à candidature régional. »

OSYS a été déployé depuis juin 2021. Elle a fait l'objet d'une évaluation dont les résultats intermédiaires, rendus au premier trimestre 2023, ont permis d'ajuster l'expérimentation aux recommandations. La prise en compte de ces recommandations est intégrée au présent CDC.

2. Contexte territorial

En Bretagne, plus encore que dans le reste de la France, il existe des zones (îles, centre-ville ou zones rurales) faisant l'objet de désertifications médicales d'où une nécessité de réorganiser la profession de pharmacien d'officine vers ses missions primaires : en évoluant pour devenir un acteur de choix dans l'accès aux soins et aborder le champ de pharmacien clinicien, le pharmacien peut aider le patient et le médecin en concourant à l'optimisation de ses compétences.

Les conditions sont ainsi réunies pour que l'officine devienne en Bretagne, un espace de santé et de prévention au sens large, en mesure de garantir l'accès aux soins en tout point du territoire.

a. Démographie médicale

La désertification médicale, enjeu majeur de santé publique, semble particulièrement présente dans certains territoires de la région Bretagne et fait l'objet d'une forte attention de la part de l'ARS :

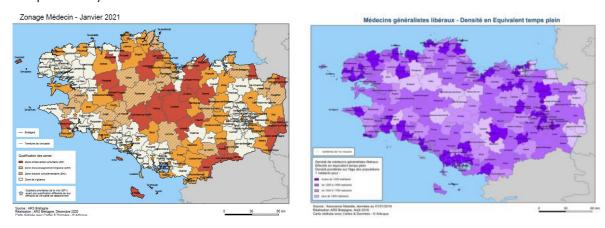
« Le centre de la Bretagne est touché par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins à l'inverse du littoral et des grandes agglomérations. La combinaison des méthodologies nationale et régionale a permis de procéder au ciblage des territoires pour la région Bretagne :

 Les zones d'intervention prioritaire couvrent 10 % de la population régionale, soit près de 325.000 habitants

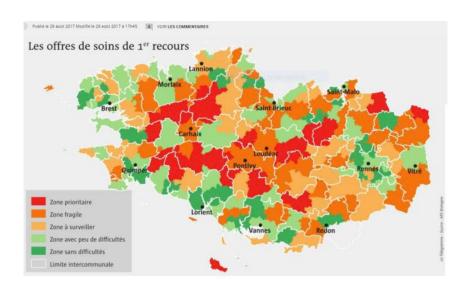


- Les zones d'action complémentaire représentent 32,4% de la population régionale, soit plus d'un million d'habitants
- Les zones de vigilance, quant à elles, comptent 57,6% de la population régionale, soit près d'1,9 million d'habitants.

La carte du zonage médecin¹ mise à jour en Janvier 2021 fait apparaître de grandes disparités territoriales et des besoins qui risquent d'être mal couverts dans les ZIP (zones d'intervention prioritaire).²



D'un côté la situation des offres médicales de premier recours devient préoccupante, particulièrement en centre Bretagne³ :



D'un autre côté, le réseau officinal est en capacité d'offrir un maillage territorial homogène sur l'ensemble du territoire français : « 4 personnes sur 5 ont accès à une pharmacie dans leur commune de résidence et 97% de la population métropolitaine vit à moins de 10 minutes en voiture d'une officine, assurant ainsi un contact privilégié et rapide avec un professionnel de santé » 4 .

¹ Assurance Maladie (SNDS), RPPS, Arrêté Pays de Loire, Arrêté Normandie – Réalisation ARS Bretagne, Mars 2018 Atlas de la Santé Bretagne, Edition 2018, ARS Bretagne

² ARS Bretagne - Révision du zonage médecin janvier 2021

³ Les offres de soins de 1^{er} recours, « Déserts médicaux, les patients s'inquiètent », Le Télégramme, 2017

⁴ CNOP



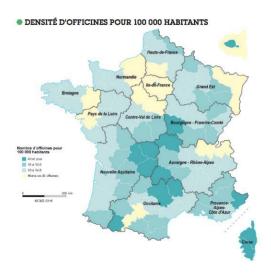
Ainsi en est-il de la commune de Langonnet dans le Morbihan qui comprenait 1891 habitants en 2014 et qui n'a plus de médecin généraliste depuis 2 ans mais qui conserve son officine⁵.

Tenant compte du très bon maillage territorial des officines le **rapport IGF/IGAS** de 2016 recommande de **s'appuyer sur le pharmacien d'officine pour favoriser l'accès aux soins** des populations en situation de difficultés d'accès aux soins.

RECOMMANDATION N°9: Tester, via des expérimentations locales dans des zones prédéterminées par les ARS, une diversification des missions des pharmaciens dans les officines isolées ou présentes sur des territoires où l'offre médicale devient difficile d'accès.

Cette recommandation rejoint les préconisations du rapport de l'Igas de 2011 (ex. vaccination, angine). Ces expérimentations pourraient porter sur une grande variété de problématiques, à déterminer en fonction des besoins locaux de la population identifiés par chaque ARS.

S'il est vrai que 85% du chiffre d'affaires d'une officine est lié aux médicaments prescrits, l'évolution d'un nouveau mode de rémunération déconnecté du nombre de boites vendues est aussi une avancée majeure pour revoir en profondeur les rôle et mission du pharmacien. Quatre millions de personnes entrent dans une pharmacie chaque jour, très souvent leur premier et plus proche point de contact en cas de problème de santé. Passer voir son pharmacien plutôt que voir son médecin est aujourd'hui une pratique courante pour près de 6 français sur 10 qui affirment qu'il leur arrive de demander conseil avant d'aller voir un médecin lorsqu'ils sont malades. Une étude montre également que 94% des patients font totalement confiance à leur pharmacien pour des conseils complémentaires sur les maladies graves⁶.



b. Un contexte régional très favorable à l'interprofessionnalité

- i. De nombreuses initiatives de rapprochement inter-professionnel ont lieu sur la région Bretagne dont l'Association GECO Lib' qui « est une association de pairs à pairs ayant pour objectif d'améliorer la qualité de la prise en charge des patients et les conditions d'exercice des professionnels de santé par le développement de l'exercice coordonné en Bretagne. GECO Lib' accompagne la mise en place de l'exercice coordonné et s'appuie sur un guide de l'exercice coordonné, qui se veut être le recueil de l'expertise et des outils issus des partages d'expériences des membres de GECO Lib'.
- ii. La mise en œuvre du projet de pharmacien correspondant qui ancre également l'interprofessionnalité au bénéfice du patient chronique dans l'environnement de l'offre de santé du territoire.
- iii. Les dynamiques de travail interprofessionnelles entre les URPS Médecins libéraux et Pharmaciens de Bretagne, pour favoriser les coopérations entre les deux professions.
- iv. La dynamique du secteur innovation de l'ARS Bretagne.

-

⁵ CNOP

⁶ La Tribune, Xavier Pavie, 03/03/2017



v. L'existence du GCS e-Santé Bretagne, auquel adhèrent les URPS Médecins et Pharmaciens, participe au déploiement d'outil de TéléSanté en Bretagne, dont la Télémédecine. Une collaboration étroite avec le GCS e-santé sera engagé.

L'innovation en santé répond à des enjeux multiples et regroupe 3 domaines selon le Ministère :



Les conditions sont ainsi réunies pour que l'officine devienne en Bretagne, le lieu d'expérimentation d'un espace de santé de proximité, de premier recours et de prévention au sens large, en mesure de garantir l'accès aux soins en tout point du territoire.

Pour répondre à cet ensemble de contraintes territoriales, PHARMA SYSTEME QUALITE propose de s'appuyer sur la réussite du netCare Suisse (expérimentation PharmaSuisse de 2012 - 2014 puis extension à tous les pharmaciens à partir de 2016), de l'adapter à l'exercice pharmaceutique en France et de démontrer sa faisabilité en plaçant les pharmaciens d'officine au cœur d'un nouveau réseau de soins non programmés, dispositif interprofessionnel innovant répondant à un besoin exprimé des patients qui souhaitent bénéficier d'un accès facilité aux soins de premier recours.

II. Objet de l'expérimentation

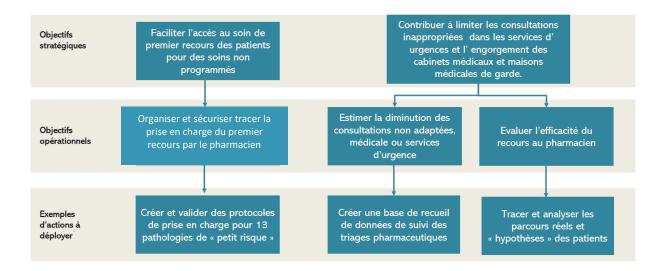
S'appuyant sur l'article 51 de la LFSS 2018 et les possibilités de dérogations qu'il offre dans les secteurs d'innovation et d'organisation en santé, le projet OSyS a pour objet, en s'inspirant des expériences étrangères et particulièrement de l'expérience suisse du netCare, de mettre en place une expérimentation (incluant la préparation et l'évaluation) de modernisation du parcours de soins et l'implication du pharmacien d'officine dans la prise en charge des soins de premiers recours (soins non programmés) dans les territoires où l'accès aux soins de médecine générale est compliqué voire insuffisant, d'améliorer l'accès aux soins et les parcours patient en renforçant l'interprofessionnalité et de permettre d'inclure le pharmacien d'officine dans les évolutions de son environnement : participation aux Équipes de soins primaires (ESP), aux Maisons de Santé Pluri professionnelles (MSP) et aux CPTS, utilisation de la télé consultation.

L'expérimentation OSyS propose un exercice **coordonné, interdisciplinaire, duplicable** dans toutes les officines sur l'ensemble du territoire national en offrant **un parcours en pharmacie de prise en charge** (si la situation clinique du patient s'y prête) ou d'orientation (vers le médecin ou les urgences le cas **échéant**) pour des situations simples, sur la base d'un triage utilisant des arbres décisionnels cliniquement validés par des experts.



Il s'agit d'inscrire le pharmacien dans un nouvel écosystème de santé avec l'ensemble des professionnels de santé et système de soins en France, et ainsi mettre en place une organisation coordonnée territoriale pour renforcer la coopération avec le médecin traitant, fluidifier le parcours du patient, améliorer l'accessibilité aux soins de premiers recours, optimiser la prise en charge du patient et libérer du temps médical.

1. Objectifs:



2. Description du projet

a. Modalités d'interventions et d'organisation proposées (services/parcours/outils)

i. Description du principe d'expérimentation

L'expérimentation consiste en l'adaptation des principes du netCare suisse. Les protocoles de prise en charge **sont :**

- réalisés obligatoirement par des pharmaciens titulaires ou adjoints,
- limités à certains symptômes
- nécessitent l'utilisation par le pharmacien d'officine d'un espace de confidentialité adapté.

PharmaSuisse s'est attaché à définir 24 situations de triage entrant dans le netCare cependant toutes n'ont pas la même incidence. L'objet du projet OSyS est de permettre au pharmacien d'officine de participer à l'offre de soins et de prendre en charge les pathologies de premier recours afin d'orienter rapidement, dans le cadre du parcours de soins et à l'aide d'arbres décisionnels validés, le patient qui vient en première intention à l'officine.

Dans le projet, il a été retenu l'utilisation du vocable « situation de triage » à la place de pathologies. En effet, il sera recherché par les pharmaciens un ou plusieurs symptômes correspondant à une situation de triage. La pathologie renvoyant à un diagnostic réalisé par le médecin.

La sélection des situations de triage, parmi celles entrant dans le netCare Suisse (arbre décisionnel existant ayant fait l'objet d'une adaptation aux pratiques et recommandations Française), relevant du projet OSyS doit permettre à une majorité de patients de trouver une réponse professionnelle et efficace à sa demande de prise en charge en officine et au pharmacien de mettre en œuvre les arbres



décisionnels simples et concrets pour prendre une décision de triage adaptée. Dans le cadre d'un partenariat d'accompagnement, PharmaSuisse a accepté de mettre ses arbres décisionnels netCare à disposition de PHSQ afin que les médecins français les analysent, les adaptent le cas échéant aux pratiques françaises, et qu'ils soient validés pour l'expérimentation. Les algorithmes netCare d'origine, restent la propriété de pharmaSuisse, les arbres décisionnels développés dans le cadre d'OSyS sont libérés de tout engagement vis-à-vis de PharmaSuisse (dont la confidentialité).

13 situations de triage suivantes, ont été expérimentées jusqu'au premier trimestre 2023.

13 situations de triage				
Rhinite	Douleur mictionnelle			
Douleur pharyngée (incluant angine)	Conjonctivite			
Lombalgie / douleur lombaire	Piqure de tique			
Diarrhées	Plaie simple			
Vulvo- vaginite	Brûlure 1° degré			
Céphalées	Dyspepsies fonctionnelles			
Constipation				

Concernant ces situations de triage, il est précisé que :

- Un arbre décisionnel de triage, (permettant d'identifier/éliminer des symptômes à risque), a été construit pour chaque pathologie par un binôme expert composé d'un médecin et d'un pharmacien en prenant exemple sur les modèles suisses, adaptés au modèle de soins français
- Chaque arbre est construit en commençant par les symptômes pour lesquels le patient se verra offrir la possibilité d'être intégré au protocole OSyS (écoulement du nez, plaie peu profonde, etc.)
- Les arbres décisionnels détaillent et intègrent dès les premières questions les conditions d'inclusion et d'exclusion des patients (notamment l'âge pour les nourrissons et les personnes âgées, les pathologies ou traitements associés).

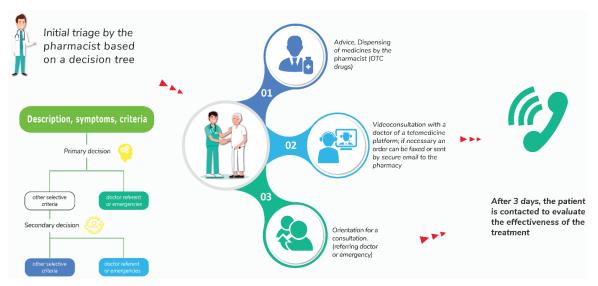
En fonction de l'évolution du contexte règlementaire, conventionnel, ou des avis/recommandations HAS les arbres décisionnels ont été et seront adaptés pour être en conformité avec les mises à jour éventuelles.

b. Mise en œuvre des triages février 2021 -mai 2023

i. Accueil en pharmacie et proposition du protocole OSyS

Dans les pharmacies volontaires et engagées dans le programme OSyS, le pharmacien qui fait face à une demande entrant dans le cadre d'une orientation de premier recours et concernant l'un des symptômes de l'expérimentation, propose au patient de le prendre en charge selon le protocole OSyS. Si le patient refuse cette proposition, il reste dans le domaine du conseil traditionnel au comptoir. S'il accepte, le pharmacien le reçoit sans rendez-vous dans son espace de confidentialité afin de réaliser le triage.





Principe du netCare Suisse (PharmaSuisse)

ii. Situation de « triage » du patient

Une fois dans l'espace de confidentialité, le pharmacien déroule le questionnaire sur la base d'arbres décisionnels.

Pour effectuer le triage pharmaceutique dans des conditions optimisées permettant la traçabilité du suivi de l'arbre de découverte, l'enregistrement de la décision prise par le pharmacien, l'édition des conseils aux patients et la récolte des données en vue de l'évaluation, un outil informatique simple, (ONO) est mis à disposition des officinaux : non intégré aux systèmes SI de type Logiciels de gestion, accessible via un poste informatique dans l'espace de confidentialité cette interface correspond à la version informatique d'un formulaire de saisie et améliore considérablement l'ergonomie nécessaire au suivi de l'entretien de triage et la fiabilité des informations recueillies. Cf chapitre XII

Le pharmacien peut ainsi orienter le patient selon 3 possibilités :

- Prise en charge directe du patient et dispensation d'un médicament (ne nécessitant pas d'ordonnance) avec rappel 1 à 3 jours après pour vérifier la bonne adaptation du conseil et l'amélioration de la situation du patient
- Orientation vers une consultation médicale
 - Soit physique auprès d'un médecin disponible au choix du patient
 - Soit vers une télé consultation dans les conditions réglementaires. Pour les officines volontaires équipées, il doit être privilégié la mise en place d'un processus de téléconsultation avec les médecins du territoire
 - Pour les cas où l'orientation vers un médecin s'avère nécessaire, les pharmaciens peuvent mettre en place une téléconsultation ou un accord avec les médecins du territoire de santé (dans le cadre des CPTS par ex.) afin d'assurer un rendez-vous présentiel rapidement avec le médecin traitant du patient. L'utilisation d'une solution de téléconsultation maintenant ouverte aux pharmaciens fait donc partie du dispositif OSyS pour compléter la prise en charge des patients, permettant d'avoir accès rapidement à un médecin et ainsi obtenir une ordonnance directement transmise à l'officine. Les officines

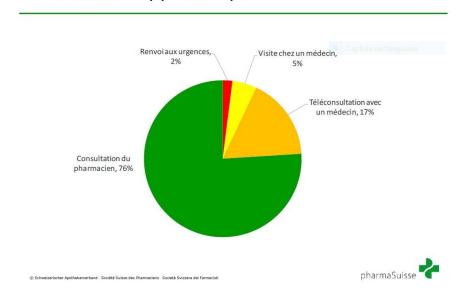


devront respecter le cadre réglementaire et s'inscrire dans les orientations régionales, en lien avec le GCS e-santé Bretagne

 Orientation immédiate vers un service d'urgence: le cas échéant, et si les cabinets de médecine générale ne sont pas disponibles, ou en cas d'urgence, le Pharmacien peut orienter vers un service de médecine de garde (Maison Médicale de Garde ou SOS Médecins) ou Centre 15

Selon les chiffres de Pharma Suisse, dans 76 % des cas, la solution relève du seul conseil du pharmacien et dans 22 % des cas, le recours à une consultation médicale s'est avéré obligatoire et seuls 2% des situations relèvent des urgences. Ces chiffres de l'étude Suisse tiennent compte de l'autorisation des pharmaciens de prescrire pour ces pathologies de « faible risque ».

Solution apportée par...



Les résultats de l'évaluation intermédiaire mi-parcours d'Osys, montrent également une réduction du recours à une consultation médicale ou aux urgences (voir plus bas)

iii. Finalisation de l'entretien

A chaque entretien avec le patient, le pharmacien remplit la fiche informatique d'orientation comportant :

- o L'identification de la situation de triage de premier recours,
- Le résultat du questionnaire exprimé en points, selon l'algorithme concerné,
- Les médicaments dispensés,
- o Les conseils et limites de la médication remis au patient.

Tout le dialogue de triage est consigné sur une fiche de relevé liée aux arbres décisionnels, la décision du pharmacien étant rigoureusement tracée et encadrée par les algorithmes. Le temps de triage a été mesuré en moyenne à environ 9 minutes (hors temps administratif, de rappel et de soin, le cas échéant) par l'évaluation intermédiaire.

Un compte rendu est remis au patient ou adressé avec son accord à son médecin traitant par messagerie sécurisée



c. Etapes de la prise en charge :

A la fin de la situation de triage, si le résultat du triage le demande, le pharmacien orientera le patient vers une consultation médicale (consultation physique ou téléconsultation).

i. Appel de suivi

A la suite des situations de triage, le patient sera contacté par téléphone afin d'évaluer l'efficacité du traitement dans les 1 à 3 jours qui suivent sa venue à la pharmacie. Il sera également interrogé sur les suites qu'il aura données à son passage en pharmacie (consultation médicale ou non, etc.).

Lors de cet appel, le pharmacien notera sur une feuille de relevé les causes de non suivi des préconisations.

ii. Collecte de données

A la fin du triage, le pharmacien renseigne la fiche de triage : le temps passé, les données anonymisées, y compris, le cas échéant, celles relatives à la consultation/téléconsultation, sont collectées pour consolidation et évaluation pharmaco-économique.

Les fiches sont archivées pour une durée déterminée pour garantir la traçabilité de l'orientation.

Les fiches peuvent être dématérialisées par l'utilisation de modules fonctionnels adéquats intégrés au système d'information de l'officine. Dans ce cas, une transmission des fiches vers le DP et le DMP pourrait être réalisée. L'acceptation par le patient d'être inclus au protocole OSyS permettra au pharmacien d'envoyer le compte rendu du triage au médecin traitant à l'aide d'une messagerie sécurisée.

iii. Suivi des éventuels évènements indésirables et mise en œuvre de l'amélioration continue

Définition: Constitue un **événement indésirable associé aux soins** (EIAS) tout incident préjudiciable à un patient survenu lors de la réalisation d'un acte de prévention, d'une investigation ou d'un traitement (cf. décret 2010-1408 du 12 novembre 2010). Il peut s'agir d'un événement qui a provoqué ou qui aurait pu provoquer un dommage au patient (on parle alors d'événement porteur de risque ou de presqu'accident).

Ce point sera intégré à la formation initiale des expérimentateurs qui seront sensibilisés à la gestion des dysfonctionnements selon les règles de l'amélioration continue (Roue de DEMING, recherche des causes et mise en œuvre d'actions correctives puis préventives) et

Procédure de suivi intégré dans OSyS: La procédure de suivi sera adaptée au <u>cadre général</u> <u>d'évaluation des démarches d'analyse des événements indésirables associés aux soins</u> proposé par la HAS novembre 2016 et intégrera un élément de recueil des dysfonctionnements (éventuellement informatique), le suivi et l'analyse des évènements indésirables relevés par les membres du Comité de Pilotage (intégrant l'analyse du risque), l'analyse des causes et conséquences et la mise en œuvre de mesures correctives puis préventives. Chaque décision prise sera tracée et archivée après avoir été communiquée aux expérimentateurs afin d'être intégrée au rapport d'évaluation.

Une fiche de suivi des évènements indésirables OSyS est disponible en ANNEXE 1



3. Synthèse des résultats de l'évaluation mi-parcours de juillet 2021 à décembre 2022

Les éléments spécifiques de bilan du début de l'expérimentation ont eu pour objet de :

- Valider la performance de la plateforme de triage et son utilisation par le pharmacien
- Vérifier que le triage atteint bien sa cible, à savoir la faisabilité du parcours, la pertinence de l'orientation et le gain d'efficacité pour le patient avec l'apport d'une réponse adaptée à son besoin.
- Etudier la **proportion d'orientations** nécessitant ou non **l'intervention du médecin**, vérifier que le triage pharmaceutique permet de diminuer le recours inapproprié aux urgences, de libérer du temps médical et de valider l'efficience du projet

La Cellule d'évaluation ART 51 (CELEVAL), a mandaté un évaluateur externe indépendant qui assure une première évaluation du projet OSYS à « mi-parcours » soit fin décembre 2022. L'évaluation des premiers résultats des triages a eu pour objet de faire le point sur la première étape de l'expérimentation OSYS grâce aux indicateurs remontés des triages réalisés par les officines et de démontrer en analysant les indicateurs définis dans le cahier des charges initial, son intérêt pour le patient dans l'accès aux soins non programmés en premier recours.

FAISABILITE EFFICACITE d'évaluation La gouvernance, la L'adhésion et la La communication L'efficacité du La diminution des recours formation, la mobilisation satisfaction des auprès des patients modèle de prise inappropriés aux pharmacies en charge et des équipes officinales et et des médecins, et médecins et services la réalisation des expérimentatrices la coordination l'adhésion des d'urgence et l'analyse du inclusions interprofessionnelle patients modèle économique

Les 5 enjeux qui ont été analysés

Extraits synthèse CELEVAL ART 51 / IQVIA:

L'évaluation a porté sur 3 critères

1 - Faisabilité:

- Il existe un décalage sur le **nombre de pharmacies participantes** par rapport aux 50 volontaires au démarrage : seules 37 officines ont effectivement participé à OSYS
- Les pharmacies sont engagées mais avec une activité inégale : très forte concentration des résultats : le TOP 5 des officines a réalisé 50% des triages, le TOP 10 73%
- Le nombre moyen de triages effectués a été moins important que prévu (moyenne mensuelle 2,6 triages / pharmacie vs 12, 5 prévus), mais reste supérieur à celui de l'expérience du netCare (1,2 triages mensuels/pharmacie)
- Fort bénéfice perçu par les pharmaciens malgré une adaptation significative nécessaire de l'organisation de l'officine et expression unanime d'une grande motivation par rapport au dispositif.



- 6 arbres de triages se révèlent plus usités que d'autres (meilleure perception de pertinence, meilleurs adhésion pharmaciens et patients) : Plaie simple, douleur mictionnelle, piqûre de tique, conjonctivite, douleur pharyngée et brulure 1^{er} degré)
- La communication était un enjeu clé pour une venue motivée des patients à l'officine en première intention, et pour une adhésion indispensable des médecins. Or, elle a été un axe très insuffisamment développé dans la mise en œuvre du projet et a majoritairement incombé au pharmacien.
- Les résultats montrent que la grande majorité des patients (87%) ne connaissent pas le dispositif avant d'arriver en pharmacie.
- Ils montrent également que les médecins ont une méconnaissance quasi complète du dispositif alors que la mise en place d'un véritable parcours de soins nécessite leur participation active

2- Efficacité

- Une adhésion forte des patients est remontée : la prise en charge OSYS est considérée comme une vraie valeur ajoutée dans l'offre de soins. Sont décrits : rapidité, proximité et disponibilité du pharmacien, légitimité reconnue et sérieux du rappel.
- Les orientations **sont globalement suivies** pour la prise en charge à l'officine et un peu plus discutées pour l'orientation vers un médecin ou les urgences.



Bien que les rappels à J3 ne montrent pas de dégradation de l'état de santé du patient dans la grande majorité des cas, ni d'effet indésirables, certains résultats posent question sur l'éventuelle perfectibilité des arbres. Une analyse par le SNDS du véritable recours au médecin/urgences post-triage, prévue pour le rapport final d'évaluation permettra de les objectiver.

onnées SI, enquêtes pharmaciens, entretiens patients

on du rapport intermédiaire PharmOsys



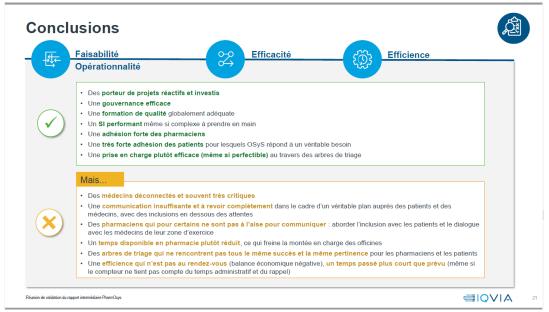
3 - Efficience

Le dispositif semble valider l'objectif de diminution de recours inapproprié aux urgences et aux **médecins** sous réserve de validation par l'analyse du SNDS à la fin de l'expérimentation.

Cependant à ce jour et de façon globale et en se basant sur la rémunération de 15 € par triage, le dispositif tel qu'il est proposé dans l'expérimentation OSYS représente un surcoût global de 22% pour l'Assurance Maladie.

Sur la base des résultats de l'évaluation mi-parcours ont été formulées les conclusions et les recommandations suivantes :





Ces conclusions ont été accompagnées de recommandations qui ont conduit à l'adaptation du parcours et des arbres de triages :

- Développer fortement la communication à destination des médecins et des patients (régularité et multiplicité)
- Elargir la formation à tous les pharmaciens de l'officine (pour maximiser les inclusions et les compétences en communication entre les acteurs)
- Améliorer les arbres et recentrer sur les arbres les plus pertinents
- Réévaluer le forfait ? Cette action sera facilitée par l'expérience acquise par les pharmaciens, une réduction du temps administratif à envisager ainsi que la future interopérabilité du système avec les Logiciels de Gestion de l'Officine dans l'optique d'une généralisation.

En conclusion : certains éléments de résultats ont validé les choix de l'expérimentation, d' autres ont conduit à une reprise du cahier des charges pour adaptation en limitant l'expérimentation à 6 pathologies (plaies simples, piqûres de tiques, brûlures 1° degré, mictionnelles, conjonctivites et odynophagie) , en adaptant les arbres de triages présentés dans cette version du cahier des charges, en renforçant le plan de communication à destination des médecins et des patients et en adaptant la rémunération du pharmacien à 12,50 € / triage (incluant l'étape de rappel du patient à J+).

4. Adaptation et reprise des triages à partir de Mai 2023

Afin de suivre les recommandations du rapport d'évaluation mi-parcours, un certain nombre d'améliorations dans le suivi opérationnel de l'expérimentation sont apportées.

- a. Les modalités expérimentatrices qui ont été maintenues :
- Les caractéristiques des territoires choisis
- o Le processus de formation
- Le protocole de réalisation des entretiens d'orientation, la structure de l'outil numérique (ONO) et le recueil des données



- Les indicateurs relevés
- La composition du comité de pilotage

b. Les modalités expérimentatrices qui ont été modifiées :

- Modification de la liste des officines expérimentatrices : 74 pharmaciens expérimentateurs Ouverture plus large sur des territoires représentant les mêmes caractéristiques de zonage (ZIP, ZAR, ZAC)
- Réduction de la liste des arbres à 6 situations de triages,

6 situations de triage	ituations de triage				
Plaie simple	Brûlure 1° degré				
Douleur pharyngée (incluant angine)	Conjonctivite				
Douleur mictionnelle	Piqure de tique				

 Adaptation des arbres décisionnels avec l'accord du groupe expert médecinspharmaciens (cf ANNEXE 2)

En fonction de l'évolution du contexte règlementaire, conventionnel, ou des avis/recommandations HAS les arbres décisionnels ont été et seront adaptés pour être en conformité avec les mises à jour éventuelles.

Les pharmaciens OSYS sont habilités à mettre en œuvre les protocoles nationaux de coopération dans le cadre de l'expérimentation OSYS suivant les modalités précisées dans <u>l'avis du collège de la HAS du</u> 6 avril 2023.

La mise en œuvre des protocoles nationaux dans le cadre d'OSYS bénéficiera ainsi de la traçabilité via l'ONO et du support organisationnel d'OSYS notamment en lien avec son cadre propre aux zones de désertification médicale.

Dans le cadre de l'expérimentation, la délivrance de médicaments génériques (au plus faible taux de TVA) par les pharmaciens sera privilégiée.

A titre informatif une liste des molécules recommandées pour chaque situation de triage est disponible en ANNEXE 3.

- Plan de communication renforcé
 - **Stratégie de communication autour de l'expérimentation :**

En réponse aux résultats d'évaluation mi-parcours, les porteurs de projet accompagnés par les soutiens et les membres du comité de Pilotage proposent un **nouveau plan de communication** afin de renforcer la **communication partagée** auprès de tous les acteurs. Les objectifs sont :

 meilleure connaissance des fondamentaux de l'expérimentation par les médecins de l'environnement des pharmaciens expérimentateurs



- meilleure connaissance par les officinaux des solutions de prise en charge médicale dans leur environnement (y compris les possibilités de téléconsultations) afin de faciliter l'orientation des patients.
- renforcement de la demande spontanée des patients à rentrer dans le protocole OSYS

i. Communication auprès des pharmaciens

Les 44 nouvelles officines sélectionnées, bénéficieront au cours de la journée de formation, d'une **information renforcée** sur les modalités de communication auprès des médecins. Pour les expérimentateurs de la première étape, une visio conférence permettra de présenter les modalités de la nouvelle communication.

ii. Communication auprès des médecins

Ce projet repose sur la coopération entre médecins et pharmaciens.

Dès lors, il est rappelé les principes suivants :

- Les situations de triages correspondent à des « situations de symptômes » bénins ou « classiques » sans complexité
- o Les arbres décisionnels ont été validés par des médecins experts français
- L'expérimentation porte sur un nombre limité de situations de triage

En vue d'optimiser la communication sur le projet en amont du démarrage de l'expérimentation, et afin de bien adapter la présentation à cette cible, nous nous proposons de faire une enquête auprès d'une dizaine de médecins généralistes sous forme d'un entretien exploratoire ayant pour objet de les interroger sur leurs attentes et acceptation vis-à-vis de ce nouveau modèle de pratiques et parcours. La cible de ces entretiens pourrait être élargie aux pharmaciens d'officine et à des patients, permettant ainsi une évaluation et une photographie des attentes et de la perception du nouveau modèle.

La communication auprès des médecins généralistes suit les propositions du nouveau plan de communication validé par le Comité de Pilotage ANNEXE 4 comporte des réunions en soirées au sein des territoires concernés organisées par les URPS et rassemblant les PS amenés à travailler ensemble dans le cadre du projet OSyS Une information publique à l'attention des médecins réalisée avec les partenaires de l'expérimentation sur les territoires concernés en s'appuyant sur la cartographie des territoires des pharmacies expérimentatrices, l'organisation d'un webinaire pour les médecins et les pharmaciens en partenariat avec les URPS, la présentation du projet lors des manifestations pluri professionnelles : GECOLIB, URPS médecins, organisation rencontres avec les CPTS, une information du CDOM, ADOPS, SAS,

iii. Communication auprès des patients

La communication autour du dispositif OSyS auprès des patients sera réalisée par la distribution de flyers dans les pharmacies participant à l'expérimentation, des affiches les pharmacies et les cabinets de médecins engagés dans l'expérimentation.

Un travail en cours conjoint avec France ASSO SANTE Bretagne permettra d'améliorer la compréhension des patients sur le dispositif et de recueillir leur perception des intérêts du projet.



III. Terrain d'expérimentation :

Certains critères ont été actés pour choisir les zones dans lesquelles sera menée l'expérimentation afin de maintenir le caractère dérogatoire du projet, il est intéressant de choisir des territoires qui ne bénéficient pas obligatoirement de structures d'exercice coordonné labellisées, ni ne correspondent à des CPTS

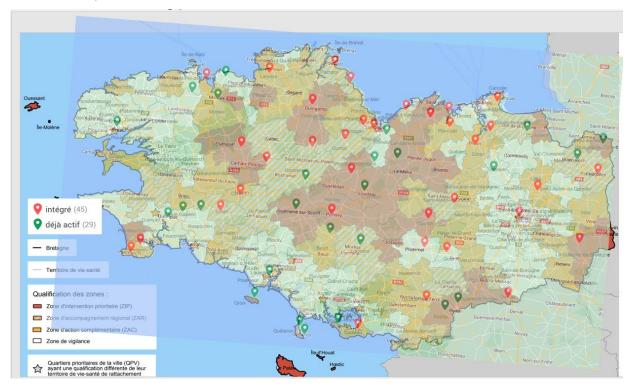
3 types de zones sont représentées dans le projet :

- Des zones urbaines en privilégiant des zones en tension ou en désertification médicale (cf. zonage Médecin de Mars 2018. ARS Bretagne)
- Des zones rurales ou plus sujettes à des difficultés de recours aux soins
- o Des zones saisonnières dans lesquelles l'activité est démultipliée en haute saison

Le nombre de pharmacies expérimentatrices est porté à 74 en Bretagne.

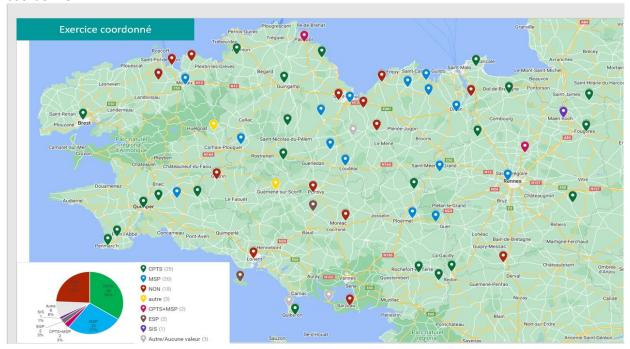
Les 74 pharmacies correspondent à environ 7 % du nombre d'officines présentes en Bretagne sur une zone territoriale définie par l'ARS. Les officines expérimentatrices OSYS, doivent s'assurer de l'information éclairée d'au moins 2 principaux prescripteurs médecins généralistes et s'assurer de leur concours.

La carte ci-dessous présente la répartition des 74 expérimentateurs : territoires identifiés car en tension ou disposant d'une faible densité médicale.





Un relevé a été réalisé avec identification de participation des expérimentateurs à un exercice coordonné.



Les officines se répartissent également en fonction de leur typologie, en zone urbaine les patients auraient plus tendance à se diriger vers les Urgences plus facilement accessibles qu'en zone rurale.

ANNEXE 5 confirmation d'engagement des 74 pharmacies dont 44 nouvelles officines

IV. Population cible

Tout patient se présentant à une pharmacie pour une des situations se verra proposer un triage par le pharmacien. Sur la base du volontariat, le patient est inclus dans le protocole au cours duquel le pharmacien le reçoit sans rendez-vous dans son espace de confidentialité afin de d'accompagner la situation de triage.

1. Critères

Il s'agit de privilégier plutôt des populations fragilisées qui ne consultent pas régulièrement un médecin généraliste et pourraient voir leur situation sanitaire s'aggraver en l'absence de prise en charge efficace.

a. Critères d'inclusion

 Par défaut, tous les patients de 1 mois à 90 ans (en présence d'un parent pour les mineurs) (caractéristiques à définir au début de chaque situation de triage)

b. Critères d'exclusion

 Les critères d'exclusion sont inscrits sur chaque arbre décisionnel: symptômes, critère d'âge, critère d'antécédents, « red flags », etc.

2. Effectifs concernés par l'expérimentation

L'objectif d'environ 2-3 triages de premiers recours par pharmacie / mois soit **environ 4 500 triages** au cours de la suite de l'expérimentation semble atteignable avec 74 pharmacies. L'obligation de formation des pharmacies nouvellement engagées, est assurée avant le démarrage des triages.



3. Professionnels concernés dans la mise en œuvre de l'expérimentation

a. Le pharmacien d'officine

Afin de garantir la réussite du projet, les pharmaciens participant à l'expérimentation devront nouer une relation particulière avec un ou plusieurs médecins de ville. L'implication, dès la genèse de la candidature, du ou des médecins du territoire permettra de construire les modalités d'échanges entre les professionnels dans l'orientation du patient, de favoriser l'interconnaissance et d'expliquer les missions de chacun dans le cadre du triage. Ainsi cela doit permettre de :

- Faciliter l'accès à une consultation pour un patient après que celui-ci soit passé par une situation de triage
- Pouvoir proposer la téléconsultation aux patients en accord avec les médecins du territoire (dans les règles régionales)
- o Favoriser la structuration d'un exercice coordonné

i. Critères d'inclusion des officines :

OSYS Recrutement pharmacies

	PREFEQUIS	Critères à prendre en compte	Etape 3
LOCALISATION	Située en zone ARS Bretagne, en territoire identifié : Zone urbaine Zone en tension ou désertification médicale Zone rurale sujette à la désertificationn médicale Zone saisonnière (activité saisonnière)		
MOYEN HUMAIN & MATERIELS	 Disponibilité d'un temps pharmacien Messagerie sécurisée Réseau internet stable Disposer d'un espace de confidentialité adapté et informatisé 	 Le cas échéant, dispositif de téléconsultation Composition de l'équipe 	Valider la formation
INTERPRO		 Intégration ou projet d'intégration dans un disposit d'exercice professionnel coordonné (CPTS, ESP…) 	if
PROJET	 Répondre à l'appel à manifestation d'intérêt Accepter de suivre la formation S'engager à suivre les protocoles 		

Les pharmacies sélectionnées répondent aux obligations suivantes

- S'assurer de l'information éclairée d'au moins 2 principaux prescripteurs médecins généralistes dans la démarche
- Avoir un espace de confidentialité adapté en dehors de l'espace client et des toilettes accessibles pour répondre aux exigences de certains arbres décisionnels
- Respecter le cadre méthodologique et le protocole de l'expérimentation et accepter les contraintes de traçabilité et suivi imposées pour la consolidation des données
- o Participer à la formation obligatoire (pharmacien titulaire et/ou adjoint)
- o Récolter les données et les transmettre pour consolidation
- o S'engager à échanger avec les médecins de son territoire



ii. La téléconsultation

Les conditions à respecter pour les pharmaciens réalisant des téléconsultations :

- La prise en charge devra respecter le parcours de soins
- o Le pharmacien devra disposer d'un espace permettant la confidentialité des échanges
- Le pharmacien devra disposer des équipements nécessaires à la vidéotransmission (équipements obligatoires...).
- La formation des pharmaciens participant à l'expérimentation : formation aux protocoles de triage et à la prise en charge encadrée des pathologies sélectionnées

Les pharmaciens pourront, selon leurs besoins et attentes, également bénéficier d'une formation à la pratique de la télé consultation, qui pourrait être réalisée par les fournisseurs de matériel ou des formateurs compétents et devront s'adapter aux contraintes règlementaires liées à cet acte.

iii. La formation

Une fois les pharmaciens recrutés, ils **doivent participer au programme** de **formation obligatoire** avant d'avoir l'autorisation d'entrer dans le programme OSyS. Cette formation doit intégrer la présentation des arbres décisionnels, l'utilisation des outils de récolte de données et l'accompagnement à l'entretien de conseil.

Le programme de formation est constitué

- D'une journée présentielle réalisée par un ou plusieurs formateurs ayant été, au préalable, formés aux arbres décisionnels, avec dépôt du programme au FIF PL et prise en charge par OPCO EP pour les adjoints
- D'un complément classe virtuelle, afin de former un maximum de pharmaciens dans les équipes (si plus d'un adjoint dans l'officine, avoir au moins 2 formés) et sensibiliser toute l'équipe au sujet.

Le programme de la formation est soumis à l'approbation du Comité de Pilotage.

PHARMA SYSTEME QUALITE étant **organisme de formation** certifié QUALIOPI, pourra assurer les dépôts de dossiers et demandes de prise en charge par les structures habituelles. Le nombre maximum de participants est évalué à 20 personnes.

iv. Déclaration obligatoire

Les pharmaciens devront se déclarer et s'identifier individuellement sur l'application dédiée aux protocoles sur le site du ministère, en certifiant notamment avoir validé la formation obligatoire permettant de mettre en œuvre les protocoles :

- « Prise en charge par le pharmacien d'officine ou l'infirmier diplômé d'Etat de la pollakiurie et des brûlures mictionnelles non fébriles chez la femme de 16 à 65 ans dans le cadre d'une structure d'exercice coordonné ou d'une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS)⁷ »
- « Prise en charge par le pharmacien d'officine ou l'infirmier des patients de 6 à 50 ans se présentant pour odynophagie (douleur de gorge ressentie ou augmentée lors de la déglutition) dans le cadre d'une structure d'exercice coordonné ou d'une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS)⁷ »

PHARMA SYSTEME QUALITE - 5, Rue de Castiglione – 75001 PARIS - <u>www.pharmasystemequalite.com</u> <u>contact@pharmasystemequalite.com</u>

⁷Les protocoles de coopération - Ministère de la Santé et de la Prévention (sante.gouv.fr)



b. Le médecin généraliste

Après une information délivrée par l'URPS médecins et le pharmacien d'officine, le médecin généraliste, volontaire et engagé dans la démarche de l'expérimentation OSyS pourra être sollicité par le pharmacien d'officine selon des modalités qui auront été définies entre eux et permettant de répondre aux objectifs de l'expérimentation. L'engagement du médecin dans le protocole d'expérimentation OSyS pourra être concrétisé par la présence d'un poster explicatif dans sa salle d'attente. Cette communication permettrait de toucher des patients qui auraient tendance à se tourner en priorité vers le médecin traitant pour ces situations de triage.

Dans le cadre de l'expérimentation OSyS, le médecin est informé de la situation de triage effectuée par le pharmacien et de l'action entreprise (éventuellement orientation vers les urgences, appel pompiers ...) via l'usage d'une messagerie sécurisée. Le temps médical est optimisé par un premier triage par le pharmacien et une organisation de rendez-vous à la suite de l'envoi par le pharmacien (appel téléphonique facilitateur, consultation en fin de journée ...),

Lors de la formation et information des professionnels, les rôles du pharmacien et du médecin seront détaillés dans le respect du champ de compétences de chacun, les arbres décisionnels seront présentés ainsi que leur méthodologie d'élaboration et de validation, les outils ainsi que les éléments de communication sur l'expérimentations seront également partagés afin de favoriser l'exercice coordonnée entre les acteurs.

V. Durée de l'expérimentation

L'expérimentation dure **quarante-deux mois à compter de la date de 1ère inclusion**; cette période a été précédée d'une phase de préparation, période d'amorçage.

Calendrier

ANNEXE 6: Rétroplanning actualisé

VI. Gouvernance et suivi de la mise en œuvre

Le pilotage de l'expérimentation sera organisé autour des instances suivantes :

- Un groupe projet
- Un comité de pilotage
- Un haut comité scientifique
- Un groupe d'experts validant les arbres décisionnels

Le pilotage et la mise en œuvre du projet seront réalisés par l'Association Pharma Système Qualité. Dans cette tâche, le porteur a souhaité impliquer les partenaires principaux et à ce titre constituer une équipe projet.

a. Le groupe projet :

Groupe Projet

- Martine COSTEDOAT, Pharmacien, Directeur Général, Pharma Système Qualité
- Dr Nicolas FAUQUET, Pharmacien, Directeur technique et scientifique PHSQ
- Romain GAILLARD, responsable de projets, URPS médecins libéraux de Bretagne
- Sybille LE BOURJOIS, chargée de mission, URPS Pharmaciens de Bretagne



Rôles du groupe projet :

- Assurer la mise en œuvre du projet
- Accompagner le porteur en assurant l'interprofessionnalité : il sera l'interlocuteur des différents partenaires
- Participer à la mise en œuvre des différentes étapes du projet et s'assure de leur bonne diffusion auprès des parties intéressées
- o Participer au Comité de pilotage
- Élaborer un budget prévisionnel
- o Rédiger l'appel à manifestation d'intérêt

De plus, des points périodiques pourront être réalisés au sein des territoires sur l'avancement du projet : PHSQ peut communiquer aux médecins des tableaux récapitulatifs anonymisés, des actions de triage réalisées par le pharmacien dans leur zone (ex : nombre de triages effectués, situations de triage rencontrées, profil des patients, orientation proposée suivi du rappel à J+3 ...).

L'équipe projet est chargée de l'organisation globale de la communication autour de l'expérimentation OSyS, encadre le démarrage et le suivi, la mise à jour des supports, l'organisation des soirées d'information médecins/pharmaciens sur les Territoires et l'animation générale du projet.

b. Le Comité de pilotage :

BRETAGNE

- Julien MARTEAU chef de projet, animateur PHSQ
- Dr Nicolas FAUQUET, Pharmacien, PHSQ
- Martine COSTEDOAT, Pharmacien, PHSQ
- Dr Patrick ZAMPARUTTI, Pharmacien Inspecteur, ARS Bretagne
- Dr. Cédric FABRE, Médecin, Romain GAILLARD URPS médecins
- Dr Noëlle DAVOUST pharmacien titulaire
- Sybille LE BOURJOIS URPS pharmaciens
- Dr Maryse GARENAUX, pharmacien titulaire URPS pharmacien
- Dr Véronique PRIE, pharmacien titulaire membre du CROP Bretagne
- Arnaud BOYER Assurance Maladie CPAM
- Christian RIOU GCS e-santé Bretagne

Composé de 10 à 12 personnes et animé par PHARMA SYSTEME QUALITE, le Comité de Pilotage se réunit 1 fois / mois pendant le déploiement de l'expérimentation. Chaque réunion du Comité de Pilotage fera l'objet d'un Compte Rendu écrit diffusé à chaque participant et aux autres personnes mentionnées sur une liste de diffusion. Ce comité :

- Valide le retro planning et les différents points d'étape du projet
- Valide les critères de recrutement des nouvelles officines et valide la liste finale des 74 officines engagées dans l'expérimentation
- o Répartit et valide les arbres décisionnels proposés aux binômes médecin / pharmacien et enregistre les conclusions de leur travail
- Identifie et valide les éléments de communication liés au projet à destination des cibles identifiées
- Propose, puis valide les indicateurs de suivi ainsi que les tableaux de bord qui y seront associés



 Valide la mise en œuvre d'une démarche qualité reposant sur les textes réglementaires (Bonnes pratiques de Dispensation adaptées au projet par ex.) par tous les participants incluant les éléments de traçabilité, relevé des dysfonctionnements et analyse de ces dysfonctionnements en commun.

c. Le Comité Scientifique :

Comité scientifique

- 1 représentant des patients : France Assos Santé Bretagne
- Mme Chrystelle ROUTELOUS, enseignant-chercheur, École des Hautes en Santé Publique (EHESP)
- 1 représentant de Société Savante de médecins
- 1 représentant Société Française des sciences Pharmaceutiques Officinales SFS PO
- 1 représentant de GecoLib
- 1 représentant de la faculté de Pharmacie de Rennes

Rôles du Comité Scientifique :

- Accompagner le projet OSyS dans sa dimension Santé Publique, conforter le sens donné à l'innovation et donner un avis éclairé sur son intérêt pour le patient
- Suivre et appuyer la phase d'entretiens exploratoires
- Participer à l'analyse des résultats consolidés apportés par le relevé des différents indicateurs et leur donner des perspectives dans l'innovation d'un parcours de soins optimisé dans l'amélioration du parcours de soins primaires du patient
- Rapprocher les résultats du projet OSyS avec les besoins d'amélioration de l'accès aux soins primaires dans les territoires qui le nécessitent.

d. Le groupe initial d'experts :

Groupe Experts							
 4 pharmaciens Dr Elisabeth MERCIER Dr Noëlle DAVOUST Dr Véronique PRIE Dr Nicolas FAUQUET 	 4 médecins Dr Cédric FABRE Dr Thierry LABARTHE Dr Nikan MOHTADI Médecin urgentiste SOS médecins 						

Le travail d'expert se fait en binômes 1 médecin / 1 pharmacien, chaque binôme traite 3 ou 4 situations de triage.

Rôles du groupe d'experts :

- Effectuer des recherches bibliographiques sur les recommandations publiées sur les situations de triage retenues
- o Prendre connaissance et analyser les algorithmes mis à disposition par Pharmasuisse ou sélectionner des références françaises lorsqu'elles existent
- Effectuer un rapprochement avec les recommandations françaises lorsqu'elles existent,
 valider ou modifier les algorithmes afin de les adapter à la pratique française, déterminer
 les différentes étapes du triage, identifier les choix et poser les « red flags»
- Rédiger les arbres décisionnels



Les participants du groupe d'experts travaillent en binôme Médecin / Pharmacien pour ajuster aux recommandations françaises les algorithmes du netCare et les ré écrire. Chaque membre du groupe d'expert remplit une déclaration d'intérêts afin de garantir son indépendance. Le cas échéant une éventuelle problématique sera analysée par le comité de Pilotage.

NB. Le Comité de pilotage vérifie que les arbres décisionnels sont conformes aux recommandations de la Haute Autorité de Santé et aux protocoles nationaux publiés par le comité national des coopérations interprofessionnelles.

VII. Financement de l'expérimentation

1. Modèle de financement

La rémunération du premier recours- triage et orientation- doit être en **adéquation avec le temps passé, la compétence pharmaceutique** requise pour l'effectuer (formation et espace de confidentialité) et le service rendu aux patients.

Le financement de cette expérimentation se fait sur un modèle forfaitaire de 12,50 € par triage.

Cette rémunération couvre les actes suivants :

- o Le triage en espace de confidentialité et les soins éventuels subséquents, o La traçabilité :
 - Le remplissage de la fiche de relevé (décision finale, médicament délivré le cas échéant, etc.)
 - Le relevé des indicateurs de suivi de parcours du patient sur ONO (symptômes, réponses aux questions, soins pratiqués, orientation proposée et suite ..) et leur transmission en vue de leur analyse par le Comité de Pilotage et l'organisme dédié à l'évaluation des résultats de l'expérimentation.
- o Transmission des informations au médecin traitant par messagerie sécurisée o L'appel au patient dans les 3 jours

Ce financement est substitutif de tout autre financement similaire. Ces rémunérations sont non cumulables avec toute autre facturation d'acte de même nature tel que l'acte relatif aux tests rapides d'orientation diagnostique (TROD) de l'angine, ou application des protocoles de coopération.

2. Besoin de financement de l'expérimentation

La répartition du budget prévisionnel global est la suivante (cf. tableau ci-dessous) :

a. Les crédits d'amorçage et d'ingénierie

Dont les dépenses d'investissements et ingénierie du projet à mutualiser :

- Initialisation du projet, travail d'étude de faisabilité, temps passé à la rédaction et aide à la conduite de projet, élaboration des situations de triage
- Adaptation et validation des arbres décisionnels au modèle français par le binôme expert à partir des modèles du netCare suisse.



- Evaluation de l'acceptation et de la compréhension du modèle auprès des médecins généralistes, des pharmaciens et des patients via la réalisation d'entretiens (12 entretiens par catégories)
- Rémunération poste Chef de projet, chargé de mission, rédacteur cahier des charges et recrutement des pharmacies, rémunération de la phase exploratoire auprès des professionnels de santé libéraux
- Formation
- Communication (outils et moyens)

<u>Dont frais fixes d'exploitation</u>:

- Rémunération des professionnels de santé : réunion de coordination pluri professionnelle au lancement de l'expérimentation, comités de pilotage
- Pilotage de projet : encadrement et suivi par le directeur de projet, animation des comités de pilotage, coordination
- Frais généraux de fonctionnement et structure (6-8% du budget) incluant les frais de déplacements, l'organisation des réunions et les moyens divers de fonctionnements (fournitures, photocopies et production de dossiers ...)

b. <u>Dépenses dérogatoires de rémunération du pharmacien :</u>

- o Forfait de triage
- Outils de recueil, et analyse et consolidation des données.
- La prise en charge des médicaments conseillés n'est pas intégrée dans le budget

Récapitulatif du financement de l'expérimentation OSyS:

Le budget global (FISS + FIR) de l'expérimentation s'élève à 317 725€.

FIR : 223 275€FISS : 94 450€

A avril 2023, 1 300 triages ont été réalisés, 204 210€ ont été consommés sur la totalité du budget. Les budgets alloués pour les années 3 et 4 figurent dans la colonne « CDC Mai 2023 » ci-dessous.

	CDC Juillet 2022				CDC Mai 2023			
	Anne	ée 1	Année 2 +	4 mois	Récapitulatif réalisé	8 mois Année 3	Année 4	TOTAL
	Prévisionnel	Réalisé	Prévisionnel	Réalisé	avr-23	Prévisionnel	Prévisionnel	Prévisionnel corrigé du réalisé
Nombre de triages	7 500	-	7 500	1 300	1 300	3 300	2 664	7 264
Prestation dérogatoire (FISS)	112 500 €	0€	112 500 €	19 900 €	19 900 €	41 250 €	33 300 €	94 450 €
CAI(FIR)	152 005 €	152 005 €	32 305 €	32 305 €	184 310 €	38 965 €	0€	223 275 €
Total expérimentation	264 505 €	152 005 €	144 805 €	52 205 €	204 210 €	80 215 €	33 300 €	317 725 €

VIII. Estimation des coûts de la prise en charge actuelle et des coûts évités / économies potentielles

1. Coût de la prise en charge actuelle

A ce jour, le tarif d'une consultation médicale est de 25€ en présentiel ou en téléconsultation.

2. Estimation des coûts évités

En ce qui concerne le niveau éventuel de contribution à l'amélioration du financement de la santé, il sera important de poser puis suivre **des indicateurs sur deux cibles** spécifiques :



- % de patients pris en charge dans le cadre du projet OSyS qui seraient allés chez le médecin sans Osys et ayant vu leur situation de santé s'améliorer sans recours au médecin, à mettre en relation avec le coût d'une consultation médicale (à ce jour 25€ plus prescription de médicaments)
- ⊙ Gain organisationnel et budgétaire apporté par la non-venue aux urgences, dont le coût a été évalué à environ 80€ pour une prise en charge simple (coût moyen minimum pour le seul acte de consultations⁸) par patient. Il conviendra d'estimer de façon beaucoup plus précise les gains potentiels réalisés au cours de l'évaluation finale du projet notamment en termes de limitation de perte de chance pour les patients (en l'absence d'orientation précoce hors OSYS).

NB: Pour faciliter cette évaluation des coûts évités, la collecte des réponses à la question « Si vous n'aviez pas bénéficié du service « OSyS », qu'auriez-vous fait ? » est tracée.

L'intérêt est aussi de montrer les coûts évitables.

Par ailleurs le compte rendu de l'expérience netCare a évalué l'attitude des patients selon le résumé ci-dessous.

A ce jour, les références bibliographiques tendent à apporter la preuve que la prise en charge du pharmacien diminue de façon significative le coût de la prise en charge du premier recours.

Ainsi, l'expérience menée au CANADA à la suite de la mise en œuvre de la Loi 41 a fait l'objet d'une évaluation des gains potentiels par l'AQPP (Association Québécoise des Pharmaciens Propriétaires) et montre l'impact très favorable sur les dépenses publiques de santé. L'enquête⁹ révèle que dans 77 % des cas, les conseils donnés par les pharmaciens ont évité l'utilisation d'au moins une autre ressource du système de santé consistant à permettre une nouvelle organisation du premier recours. Les pharmaciens si l'évolution du droit commun le permet, pourraient délivrer des médicaments sous PMO, avec les impacts attendus comparables à ceux qui ont été observés en Suisse ou au Canada.

« Les coûts potentiels ainsi évités pour le système de santé sont de l'ordre de 707\$ par pharmacie communautaire par jour ouvrable, en se basant sur la moyenne des consultations réalisées par jour dans les pharmacies participantes (13 consultations / j/ pharmacie). » Jean THIFFAULT Président de l'AQPP.

« C'est la première fois qu'une étude fait cette démonstration que non seulement les gens viennent consulter le pharmacien pour des problèmes de santé, mais que les consultations répondent à leurs besoins au point où ils n'ont pas besoin d'aller consulter une autre ressource du système, d'où les économies calculées » Jean BOURCIER, vice-président de l'AQPP.

► QUEBEC

https://www.lapresse.ca/actualites/sante/201809/11/01-5196185-des-visites-aux-urgences-evitees-grace-au-pharmacien-du-coin.php

► ONTARIO

https://l-express.ca/les-pharmaciens-ontariens-peuvent-maintenant-prescrire-des-ordonnances

► ANGLETERRE

https://www.lequotidiendupharmacien.fr/pharmacien-prescripteur-bientot-une-realite-en-angleterre

⁸ Laurence COHEN, Catherine GENISSON, René-Paul SAVARY – Rapport d'information fait au nom de la commission des affaires sociales sur les uraences hospitalières – 2016-2017

⁹ https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/755867/pharmaciens-consultations-prescriptions-loi-41-ramq



► ECOSSE

https://www.gov.scot/news/pharmacies-ensuring-swift-patient-care/

https://www.lequotidiendupharmacien.fr/exercice-pro/remuneration/ecosse-voyage-au-pays-des-pharmaciens-prescripteurs

https://www.nhsinform.scot/care-support-and-rights/nhs-services/pharmacy/nhs-pharmacy-first-scotland

https://www.gov.scot/publications/nhs-pharmacy-first-scotland-information-patients

► SUISSE NETCARE

https://www.netcare.pharma-info.ch/netcare-en-pharmacie/?lang=fr

IX. Dérogations nécessaires pour la mise en œuvre de l'expérimentation

L'expérimentation n'a pas pour vocation de rester dans le cadre d'une future réglementation intégrant la participation à des structures telles les MSP ou les CPTS (qui restent en devenir) mais de proposer un nouveau modèle d'organisation du parcours de soins, facilitant l'accès rapide et facile à un conseil pharmaceutique encadré. Les deux aspects dérogatoires au projet sont d'inciter le patient à se rendre à la pharmacie pour les soins de premiers recours (parcours patient), et la rémunération de la situation de triage pour le pharmacien (dérogation au financement).

1. Aux règles de financement de droit commun

a. Limites du financement actuel :

A ce jour le pharmacien d'officine n'est pas rémunéré pour un service sur les actes de conseil et la prise en charge du premier recours.

b. Dérogations de financement envisagées (article L162-31-1-II-1°et et 3°) :

- o Facturation, Tarification d'un service, Participation de l'assuré.
- Le financement de l'acte de triage pharmaceutique selon les arbres décisionnels validés est désormais facturé 12,50€ par le pharmacien d'officine : les pharmaciens seront rémunérés pendant l'expérimentation pour chaque situation de triage réalisée, incluant la traçabilité de l'activité (enregistrement des données et suivi des indicateurs, consolidation et analyse) et le suivi (appel à 1+3)

L'achat des médicaments dispensés restera à la charge du patient comme dans une situation de conseil traditionnel ; en cas de recours à un médecin, la prise en charge se fera selon les conditions usuelles de dispensation d'ordonnance

 La prise en charge des médicaments (sans ordonnance) conseillés au patient suite au triage n'est pas demandée dans la dérogation mais il serait possible d'envisager à l'avenir une éventuelle prise en charge par une Mutuelle Complémentaire dans le cadre de contrats personnalisés

2. Aux règles d'organisation de l'offre de soins

a. Limites des règles d'organisation actuelles

Le pharmacien d'officine ne peut se prévaloir de la reconnaissance d'une identification d'une pathologie au cours d'une demande de conseil par un patient venant à l'officine en première intention. Dans le cadre du triage OSyS, il vérifie qu'il n'y a pas de situation nécessitant le recours à une consultation médicale lors d'une demande de conseil et le cas échéant, il a pour rôle d'être un facilitateur de l'accès aux soins.



b. Dérogations aux règles organisationnelles envisagées (article L162-31-1-II-2°) :

Dans l'expérimentation OSyS le patient est encouragé à se présenter à l'officine en première intention pour être pris en charge par le pharmacien dans le cadre du triage pour les symptômes qui ont été retenues. Le pharmacien exerce son rôle de conseil et s'appuie sur les arbres décisionnels validés pour prendre une décision mais il n'y a pas de délégation de compétences, il oriente vers la consultation médicale le cas échéant.

L'objectif étant de renforcer l'interprofessionnalité et la coopération entre professionnels de santé, de nouveaux modes de fonctionnement seront envisagés :

- Le pharmacien, premier contact du patient qui souhaite une prise en charge en première intention de symptômes simples, réalise l'action de triage encadrée, protocolisée et sécurisée qui permet soit de répondre à la demande de façon efficace, soit d'orienter rapidement le patient, vers un médecin, soit d'orienter directement vers un service d'urgence.
- Le pharmacien pourra contacter le médecin traitant afin de faciliter la prise de rendez-vous à la suite des résultats du triage et envoyer, le cas échéant, et avec l'accord du patient via une messagerie sécurisée, le compte rendu du triage.

A partir de mai 2023, compte tenu des évolutions réglementaires, le pharmacien pourra mettre en œuvre les protocoles nationaux de coopération cystite et odynophagie (cf références réglementaires protocoles en chapitre XV) dans le cadre évoqué en II 4 b page 19, après avoir suivi et validé une formation spécifique aux nouvelles compétences d'évaluation clinique et de prescription dans les conditions décrites chapitre 3 pages 23 et 24.

3. Demande d'une dérogation de délégation de tâche

a. Limites des règles d'organisation actuelles

Le retrait de la tique est un acte médical qui ne rentre pas dans le champ de compétence du pharmacien d'officine.

b. La demande d'une dérogation au titre de l'ARTICLE 51 :

Dérogation sur la délégation de tâche sur le **retrait par le pharmacien de la tique** selon un protocole qui sera validé et enseigné aux pharmaciens expérimentateurs au cours de la formation obligatoire. Pour information cette demande a été soumise à discussion avec l'URPS médecins, à ce jour, les premiers retours des médecins interrogés sur ce point indiquent qu'il n'y a pas de réticence de leur côté. Cet élément a été validé au cours du Comité de Pilotage.

Si cette dérogation doit faire l'objet d'une validation par la HAS, le protocole de triage pourra être intégré dans l'expérimentation sans cette partie qui sera intégrée le cas échéant à l'expérimentation.

L'expérimentation, en permettant la mise en place d'un dispositif souple et innovant pour les professionnels doit pouvoir faciliter le développement de l'interprofessionnalité hors du cadre des Communautés Professionnelles de Santé Territoriales (CPTS). En cela, l'expérimentation peut, à termes, favoriser le démarrage et la construction des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS).

X. Impacts attendus

- 1. En termes d'amélioration du service rendu aux patients
- Apport d'une solution rapide et efficace de premier recours



- Prise en charge facilitée par l'amplitude des heures d'ouverture des officines, les journées de garde « portes ouvertes », les pharmacies 24h/24h et le recours à une plateforme de télémédecine (dans le cadre régional) :
 - L'officine reste le lieu d'accès santé de toute la population, des malades ou non malades, souffrant de pathologies aigües ou chroniques ou cherchant des conseils de prévention
 - L'appel téléphonique de contrôle du pharmacien 3 jours après la prise en charge permet de sécuriser le conseil et de recueillir l'avis du patient sur le protocole

2. En termes de coordination interprofessionnelle

- Coordination d'une activité assurant la permanence des soins et restant dans le champ de compétence du pharmacien d'officine
- Optimisation des ressources et compétences disponibles autour du patient, renforcement de l'interprofessionnalité assuré par le recours au médecin (consultation physique ou téléconsultation) en cas de triage défavorable à la prise en charge officinale.
- La possibilité, avec accord du patient d'envoyer un compte rendu du triage au médecin généraliste de son choix, permet de construire un lien positif avec l'environnement médical de l'officine en valorisant conjointement les activités spécifiques de chaque professionnel de santé dans son domaine de compétences

3. En termes d'efficience pour les dépenses de santé

- Permettre un moindre recours aux consultations médicales et aux services d'urgences pour des situations bénignes
- o Améliorer l'accessibilité à des soins aux personnes les plus en difficulté

XI. Modalités d'évaluation de l'expérimentation proposées

Evaluation de l'expérimentation

L'évaluation de l'expérimentation sera réalisée sous le pilotage de la DREES et de la CNAM.

L'objet de cette expérimentation est d'apporter la preuve que cette proposition de parcours de soins pour le premier recours peut être soutenue sur le long terme avec une extension au niveau national entrainant un gain organisationnel et budgétaire pour la santé publique et une amélioration notable de l'accès aux soins pour le patient en zone de désertification médicale : les résultats consolidés des indicateurs mis en place auront pour objet d'apporter les éléments de réflexion pour valider cet objectif.

Plusieurs indicateurs validés par le comité de pilotage sont proposés

Exemple d'indicateurs :

- Indicateurs de moyens
 - Taux de participation des officines par rapport au potentiel de la zone
 - Evaluation de la population concernée et taux d'inclusion à la proposition de prise en charge par les patients
 - o Temps moyen passé au triage par le pharmacien
 - Coût global de la prise en charge pour chaque situation de triage



ii. Indicateurs de process :

- Nombre de pharmacies intégrées dans l'expérimentation
- O Nombre de situations de triage effectuées par pharmacie et analyse comparative des pathologies le plus souvent rencontrées (selon nombre d'arbres décisionnels utilisés).
- o Taux de répartition des orientations des patients à l'issue du triage
- Nombre de refus de patients
- Evaluation de la satisfaction croisée médecin / pharmacien sur le parcours (marqueur d'interprofessionnalité
- Nombre de fiches de dysfonctionnements remontées, et causes principales

iii. Indicateurs de résultats :

- Amélioration du service rendu
- Indicateurs d'impact sur le parcours de soins :
 - Part des patients ayant eu un contact avec un professionnel de santé libéral ou hospitalier dans les 7 jours suivant la situation de triage
 - Part des patients s'étant rendu chez leur médecin (ou chez un médecin) sous les 4 jours.
 - Part des patients recontactés sous 3 jours
 - Part des entretiens pharmaceutiques ayant lieu en dehors des horaires d'ouverture des cabinets médicaux
- Satisfaction et « expérience » des patients :
 - O Niveau de satisfaction du patient à l'issue de la consultation avec le pharmacien
 - O Niveau de satisfaction du patient à J+7

Indicateurs	En charge de la collecte des données
Nombre de pharmacies intégrées dans l'expérimentation	- Equipe projet
Nombre de situations de triage effectuées par pharmacie	- Pharmacien
Taux d'inclusion à la proposition de prise en charge par les patients	- Pharmacien
Taux de répartition des orientations des patients à l'issue du triage	- Pharmacien
Analyse comparative des pathologies le plus souvent rencontrées (selon nombre d'arbres décisionnels utilisés)	- Equipe projet
Part des patients ayant eu un contact avec un professionnel de santé libéral ou hospitalier dans les 7 jours suivant la situation de triage	- SNDS
Part des patients recontactés sous 3 jours	- Pharmacien
Niveau de satisfaction du patient à l'issue de la consultation avec le pharmacien	- Pharmacien
Niveau de satisfaction du patient lors du rappel téléphonique	- Pharmacien
Nombre de fiches de dysfonctionnements remontées, et causes principales	- Equipe projet



XII. Informations recueillies sur les patients inclus dans l'expérimentation

Nature des informations recueillies :

- Contenu du formulaire de triage et récolte de données, résultats anonymisés en vue de l'exploitation : âge du patient, sexe, description des symptômes, recherche des situations de « red flag »
- O Suivi à 3 jours : éléments de la conversation téléphonique documentée de suivi
- o Transmission au médecin traitant avec accord du patient sous messagerie cryptée
- Usage de la carte Vitale au moment de la dispensation des médicaments conseil en vue d'accéder au DP (action conventionnelle)
- o NIR, nom et prénom du patient

Une description de l'ONO assurant le suivi et la traçabilité des informations recueillies est disponible en ANNEXE 7.

XIII. Obligations règlementaires et recommandations de bonnes pratiques en matière de système d'information et de traitement de données de santé à caractère personnel

Les informations de santé recueillies dans le cadre de l'expérimentation sont l'ensemble des informations nécessaires à la bonne prise en charge du patient, c'est-à-dire :

- Les informations de santé recueillies lors du triage
- Les informations collectées pendant l'ensemble de la prise en charge du parcours patient

Aucune donnée n'est collectée sans le consentement du patient qui peut, conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, accéder à ses données et en demander la rectification ou la suppression, dans la limite de la durée de l'expérimentation.

De même, conformément à l'article R. 162-50-11 CSS, les professionnels participant aux expérimentations mentionnées au 1° du I de l'article susmentionné informent le patient de son inclusion à cette expérimentation, en amont de sa prise en charge

Les modalités de conservation et la durée de conservation des données sont toutes respectueuses de la réglementation. L'ensemble des fournisseurs de service devra disposer d'un hébergement H.D.S. pour être sélectionnés dans l'expérimentation. Il est envisagé de conserver les données pendant la durée des contrats avec les prestataires (à revalider au lancement).

Le porteur s'engage à respecter les obligations réglementaires et recommandations de bonnes pratiques en matière de système d'information et de traitement de données à caractère personnel et notamment celles relative à la santé.

Cette disposition permettra la mise en œuvre de mesures uniformes et partagées pour s'assurer :

- d'un recueil, d'une collecte et d'une consolidation identiques des données (Patients, professionnels, nature et volumétrie des prestations de soins)
- de la confidentialité des données personnelles ;



- que les accès des différents intervenants sont restreints aux seules données médicales nécessaires à la réalisation de l'acte par le patient pris en charge conformément à l'article R6316-3 du Code de la Santé Publique ;
- que les données collectées par le Système d'information sont traitées par le SNL aux seules fins de cette expérimentation ;
- que seules les personnes autorisées pourront traiter les données à caractère personnel dans le cadre de ce projet ;
- que les données à caractère personnel relatives à la santé sont stockées par un hébergeur certifié de données de santé (HDS) conformément à L.1111-8 du code de la santé publique, modifié par la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016.

Les données collectées par le système d'information notamment pour la facturation et la production des indicateurs d'évaluation sont ainsi stockées sur un serveur « Hébergement de Données de Santé – HDS » séparé et spécifique aux données avec des accès limités conformément aux exigences HDS.

La note d'information des patients sur l'utilisation des données personnelles pour l'évaluation d'une expérimentation « article 51 », validée par la CNIL sera remise systématiquement à chaque patient bénéficiant d'un triage OSyS.

La note d'information et de consentement est présentée en ANNEXE 8.

XIV. Liens d'intérêts

La liste des praticiens ou structures participant à l'expérimentation est présentée en chapitre XVI « Coordonnées du porteur ». En confirmant leur participation, chaque participant s'engage à faire une déclaration d'intérêts au titre des liens directs ou indirects avec des entreprises fabriquant des matériels ou dispositifs médicaux

Le formulaire est normalement disponible sur le site des ARS https://dpi-declaration.sante.gouv.fr

Cette liste pourra évoluer en fonction des différents partenariats actés au cours de l'expérimentation



XV. Eléments bibliographiques / expériences étrangères

Références règlementaires :

- Protocole national de coopération : « Prise en charge par le pharmacien d'officine ou l'infirmier diplômé d'Etat de la pollakiurie et des brûlures mictionnelles non fébriles chez la femme de 16 à 65 ans dans le cadre d'une structure d'exercice coordonné ou d'une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) <u>Les protocoles de coopération - Ministère de la Santé et de la Prévention (sante.gouv.fr)</u>
- Protocole national de coopération: « Prise en charge par le pharmacien d'officine ou l'infirmier des patients de 6 à 45 ans se présentant pour odynophagie (douleur de gorge ressentie ou augmentée lors de la déglutition) dans le cadre d'une structure d'exercice coordonné ou d'une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) » <u>Les protocoles de coopération</u> -<u>Ministère de la Santé et de la Prévention (sante.gouv.fr)</u>
- https://www.has-sante.fr/jcms/p 3427065/fr/avis-n2023-0014/ac/sbp-du-6-avril-2023-du-college-de-la-haute-autorite-de-sante-relatif-a-la-saisine-sur-la-mise-en-oeuvre-des-protocoles-nationaux-de-cooperation-odynophagie-et-pollakiurie-dans-le-cadre-de-l-experimentation-orientation-dans-le-systeme-de-soins-osys

Eléments bibliographiques et/ou exemples d'expériences étrangères pouvant être fournis

- Laurence COHEN, Catherine GENISSON, René-Paul SAVARY Rapport d'information fait au nom de la commission des affaires sociales sur les urgences hospitalières 2016-2017
- Proposition PHSQ à Madame la Ministre de la Santé 31 mai 2018 : « l'orientation dans le système de Soins OSyS ».
- Rapport Thomas MESNIER juin 2018.
- Le télégramme 02/07/2018 : Désertification médicale : des pharmaciens plus impliqués.
- Rapport IGF/IGAS « La régulation du réseau des pharmacies d'officine » oct 2016
- CAIRN info 2012 : La Prise En Charge Des Affections Transitoires bénignes en médecine générale : avec ou sans médicaments ?
- D. Bedoin et Rodolphe Charles CNAMTS | « Pratiques et Organisation
- Contribution « ma santé 2022 » ANEPF
- Latribune.fr 03 03 2017 X Pavie « le pharmacien est-il l'acteur de santé de demain ? »
- Expérimentation et suivi du netCare en Suisse :
- Synthèse mise en œuvre projet netCare M. COSTEDOAT avril 2018.
- Document Prescrire : synthèse expérimentation netCare par Martine RUGLI.
- PharmaSuisse DOSIS n° 55 2012 et DOSIS n° 64 2014.
- Le netCare : résultats d'expérimentation <u>www.sciencedirect.com.</u>
- Mise en œuvre de la Loi 41 au Québec :
- Ordre des pharmaciens du Québec : Loi 41 nouvelles activités des pharmaciens.
- Des visites aux urgences évitées grâce au pharmacien du coin | CAROLINE TOUZIN | Santé.
- http://www.lapresse.ca/actualites/sante/201809/11/01-5196185-
- https://www.lapresse.ca/actualites/sante/201809/11/01-5196185-des-visites-aux-urgences-evitees-grace-au-pharmacien-du-coin.php
- https://l-express.ca/les-pharmaciens-ontariens-peuvent-maintenant-prescrire-des-ordonnances
- https://www.lequotidiendupharmacien.fr/pharmacien-prescripteur-bientot-une-realite-en-angleterre
- https://www.gov.scot/news/pharmacies-ensuring-swift-patient-care/
- https://www.lequotidiendupharmacien.fr/exercice-pro/remuneration/ecosse-voyage-au-paysdes-pharmaciens-prescripteurs



- https://www.nhsinform.scot/care-support-and-rights/nhs-services/pharmacy/nhs-pharmacy-first-scotland
- https://www.gov.scot/publications/nhs-pharmacy-first-scotland-information-patients
- https://www.netcare.pharma-info.ch/netcare-en-pharmacie/?lang=fr

XVI. Coordonnées du porteur et des partenaires

PHARMA SYSTEME QUALITE est une association Loi 1901 à but non lucratif qui rassemble les adhérents de 17 groupements d'officines et 190 pharmacies indépendantes : 2550 pharmacies, groupées ou non, sont déjà engagées dans la démarche de certification qualité ISO9001- QMS Pharma, soit plus de 12 % des officines françaises.

	Siege social	Coordonnées des contacts : nom et prénom, mail, téléphone	Nature du partenariat ou de la participation au projet d'expérimentation
Porteur du projet : PHARMA SYSTEME QUALITE Association Loi 1901 créée en 2009 statuts à disposition si demandés	4 Square Lagarde 75005 PARIS	Présidente : Laëtitia HIBLE Pharmacien I.hible@pharmasystemequalite.com Directrice de projet / DG PHSQ : Martine COSTEDOAT, Pharmacien m.costedoat@pharmasystemequalite.com 06 19 72 26 30 / 02 56 63 67 35 Nicolas Fauquet, Pharmacien Directeur technique et Scientifique PHSQ Hélène MARVILLET, Pharmacien Past Présidente PHSQ ; h.marvillet@pharmasystemequalite.com	Porteur du projet
Partenaire(s) du projet d'expérimentation		Partenaires et soutiens déclarés : ARS Bretagne CROP Bretagne (membre intégré au Comité de Pilotage) Ordre des Pharmaciens PharmaSuisse URPS Médecins libéraux de Bretagne URPS Pharmaciens de Bretagne SFS PO (Société Française des Sciences Pharmaceutiques Officinales) Association GECO Lib Partenaires pressentis : Université RENNES Association de patients ou représentants d'usagers locaux. EHESP RENNES	Lettres de soutien



Partenaires potentiels:

Partenaires	Entité juridique et/ou statut ; Adresse	Coordonnées des contacts : nom et prénom, mail, téléphone	Signatures numérisées
URPS MLB	URPS Médecins Libéraux de Bretagne 25 rue St Hélier Rennes	Romain Gaillard r.gaillard@urpsmlb.org	
URPS Pharmaciens de Bretagne	Maison des URPS 13 boulevard de Solférino 35 000 Rennes	Sybille Le Bourjois slebourjois@urpspharmacien.fr	

La partie opérationnelle du projet d'expérimentation est portée par PHSQ mais les URPS pharmaciens et médecins et les ARS des régions identifiées, une Société Savante (SFS PO pressentie), l'APR ou l'ANEPF peuvent nous aider à consolider notre dossier.

La co-construction du projet peut être soumise pour avis à des structures plus institutionnelles : la HAS (validation des arbres décisionnels), le CNOP (conseil sur les implications règlementaires et juridiques)

PharmaSuisse, à l'origine de l'expérimentation et du déploiement du netCare en Suisse, reste un partenaire légitime pour l'accompagnement au développement du projet.

Les structures de financement de la formation seront à déterminer selon les besoins : présentiel ou elearning. Prise en charge de la formation envisagée dans le cadre du DPC selon la méthodologie HAS des « protocoles de coopération ».

Une rencontre avec le GCS e-santé Bretagne a été réalisée début janvier 2020 afin d'évaluer les modalités pratiques de coopération sur le volet e-santé du projet.

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Fiche de relevé des évènements indésirables.

ANNEXE 2 : Arbres décisionnels de triages pharmaciens Mai 2023.

ANNEXE 3 : Liste des médicaments présents dans les arbres décisionnels

ANNEXE 4: Plan de communication

ANNEXE 5 : Confirmation d'engagement des officines expérimentatrice du projet PharmOsys. Mai 2023.

ANNEXE 6 : Rétroplanning actualisé déploiement Osys.

ANNEXE 7 : Présentation de l'ONO.

ANNEXE 8 : Formulaire de consentement Patient.

ANNEXE 9 : Courriers de soutien

Annexe 1:

Fiche d'action



Remplir une fiche par action mise en œuvre.

Fiche	de suivi d'action d'amélioration n° /
Action mise en œuvre :	
Critère(s) concerné(s) :	
Objectif	
Description	
Par qui	
Quand	
Comment	
Suivi	
Échéance de mise en œuvre	
Modalités de suivi	
et d'évaluation	
Responsable du suivi	
Qui	
État d'avancement	Non fait □ Prévu □ En cours □ Réalisé □ Évalué □

ANNEXE 2:



PROJET OSyS ARBRES DECISIONNELS FRANCE 13 SITUATIONS DE TRIAGE PHARMACIENS

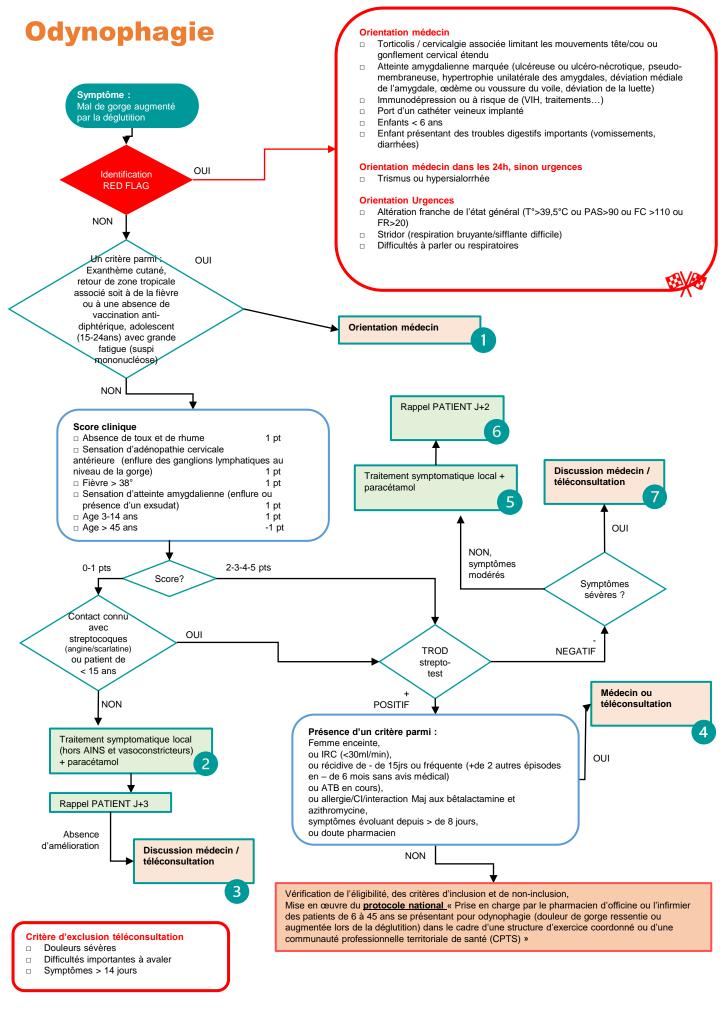
MISES EN GARDE IMPORTANTES :

Ces algorithmes ont été développés pour le compte de l'expérimentation Osys, les experts en charge de leurs développements se sont appuyés sur des arbres développés et exploités par PharmaSuisse.

La version présentée ici est une version adaptée pour impression. Ils ne seront pas directement exploitables sous cette forme par les officinaux en situation de triage, leur accessibilité sera assurée par cheminement via une plateforme informatique à l'ergonomie dédiée.

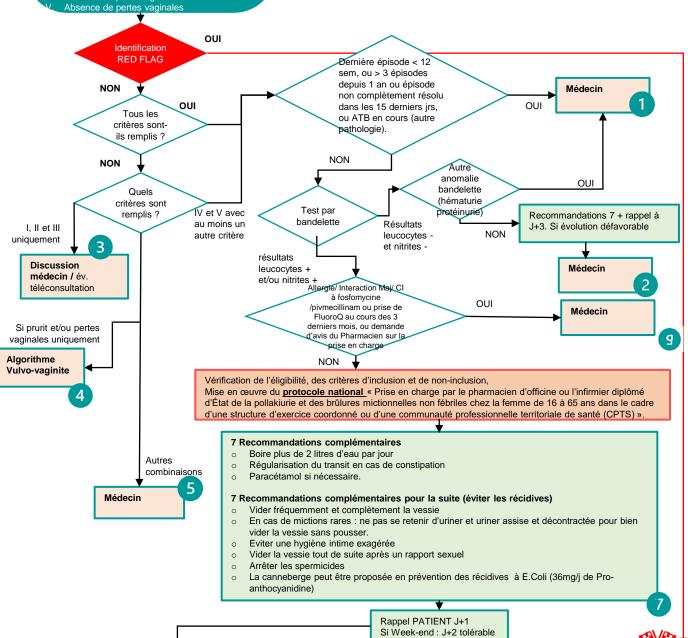
Ces algorithmes font partis des éléments confidentiels délivrés aux pharmaciens dans le cadre de la convention signée entre OSYS et les officinaux.

Les pavés verts/bleu correspondent aux prises en charges réalisées en officine, les pavés rouges ou rose font références aux prises en charge médicales (consultation, appel urgence, téléconsultation...)



Pollakiurie

- urie (miction difficile, douloureuse)
- Brûlures mictionnelles
- Pollakiurie (mictions fréquentes en petites quantités)
- Absence de prurit vaginal ou vulvaire



Si évolution défavorable : Médecin

Critère d'exclusion téléconsultation

- < 18 ans en l'absence d'un des parents
- > 65 ans

Médecin (souhaité dans les 24h)

- Hommes
- Patiente de 16 ans, ou âge > 65 ans
- Femmes enceintes (grossesse avérée ou probable)
- Notion d'insuffisance rénale sévère (clairance <30ml/min) П
- Immunodépression ou risque d'immunodépression lié à une pathologie (VIH), ou à un traitement П médicamenteux (Corticothérapie long court, immunosuppresseur, chimiothérapie,...)
- Anomalie fonctionnelle ou organique de l'arbre urinaire connue (uropathie, résidu vésical, tumeur, geste П chirurgical, endoscopique ou sondage récent...)
- Possibilité d'infection nosocomiale, port d'un cathéter veineux implanté
- Symptômes suggérant une pyélonéphrite : fièvre ou frissons, douleurs au niveau des flancs, ou douleur des fosses lombaires (interrogatoire et déclaration patient), vomissements, diarrhées, douleurs abdominales. SANS altération de l'état général ou comorbidités.

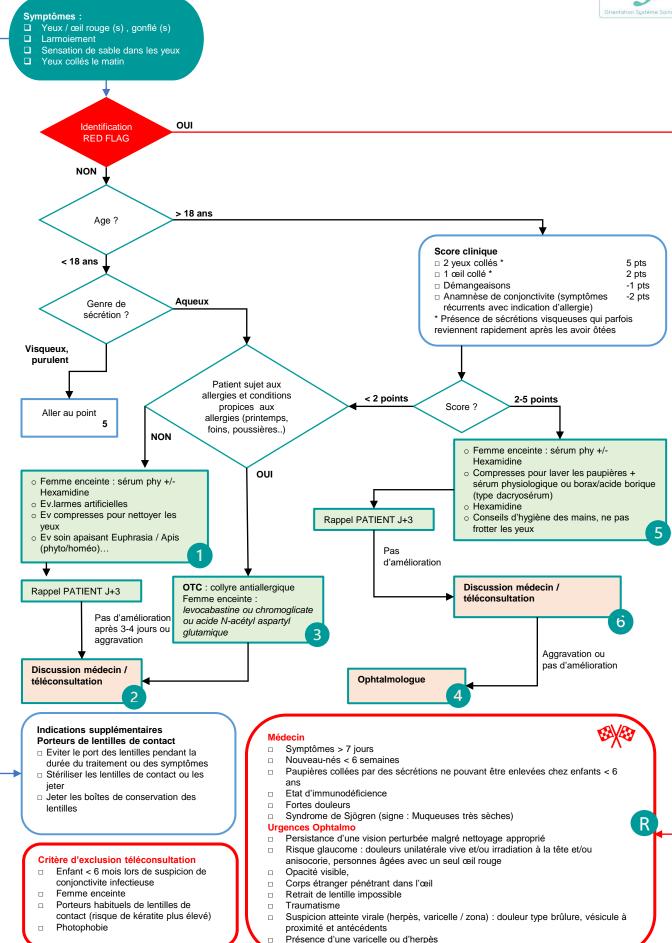
Urgences (objectif: dans les 2h)

- Symptômes suggérant une pyélonéphrite : fièvre ou frissons, douleurs au niveau des flancs, ou douleur des fosses lombaires (interrogatoire et déclaration patient), vomissements, diarrhées, douleurs abdominales. AVEC altération de l'état général ou comorbidités.
- Contexte de calculs rénaux/Lithiase (ex colique néphrétique en cours de traitement)
- Etat général altéré, en cas de doute : prise des constantes (PAS <90 mm hg ou FC >110/mn ou FR >20/mn)

Fièvre > 38°C ou température <36°C

Conjonctivite

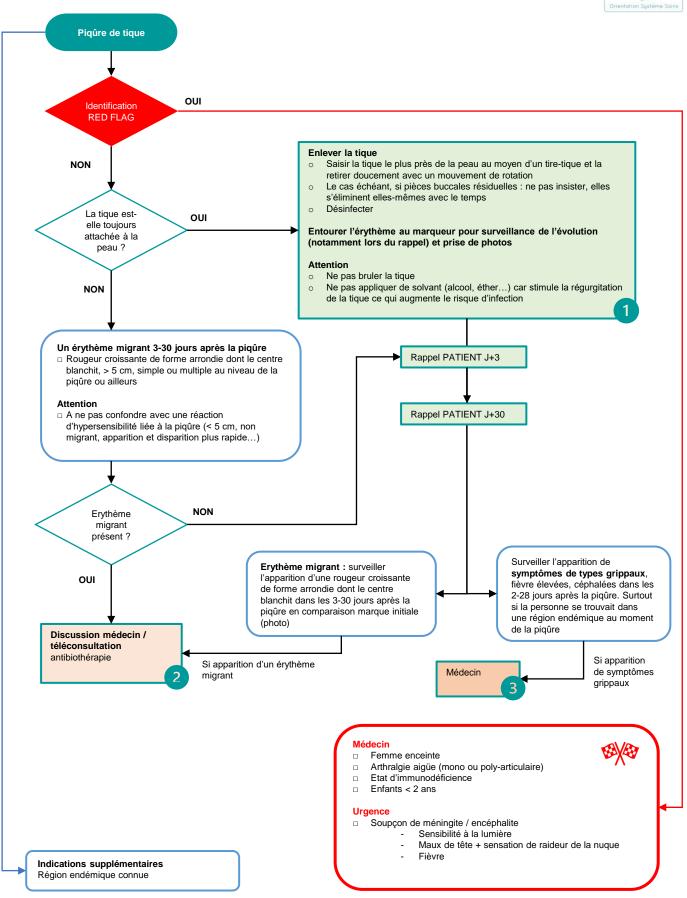




Ne peut être utilisé que par des personnes ayant suivi la formation OSYS

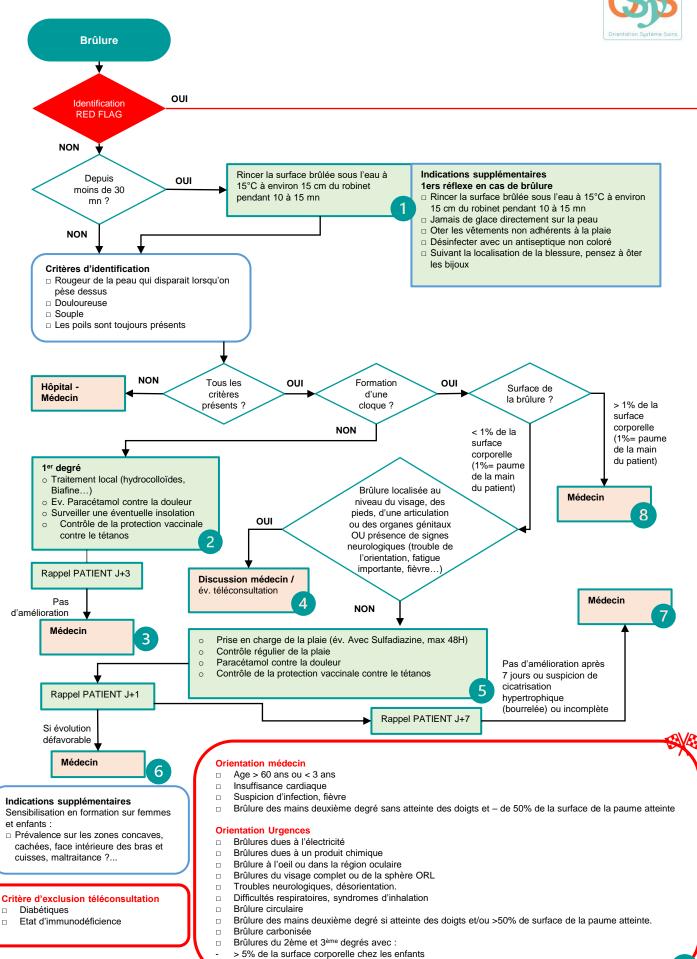
Piqûre de tique





Brûlures

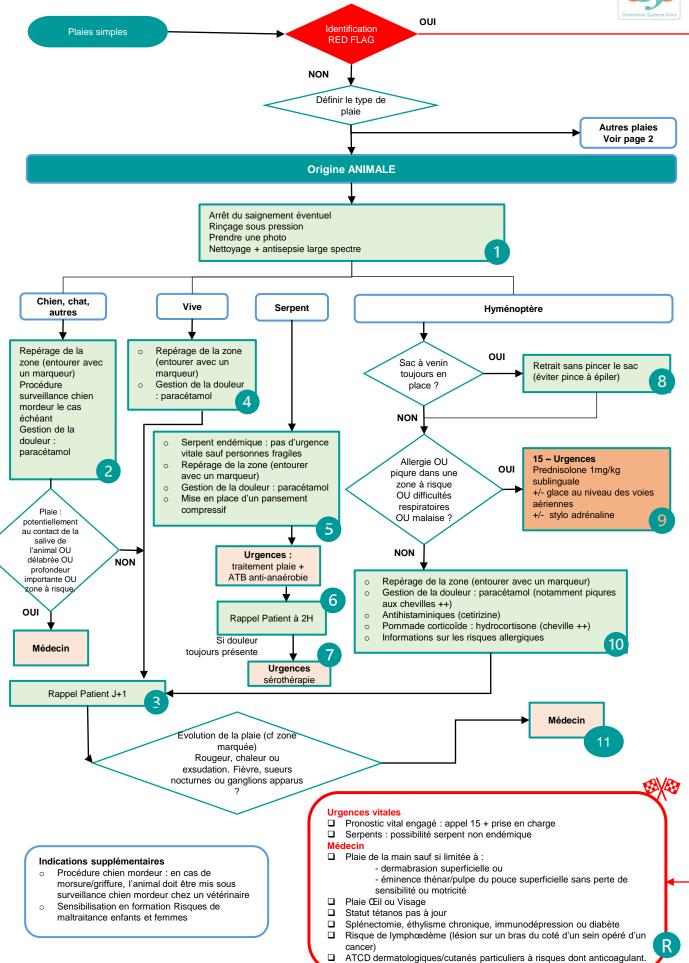




> 10% de la surface corporelle chez les adultes

Plaies simples

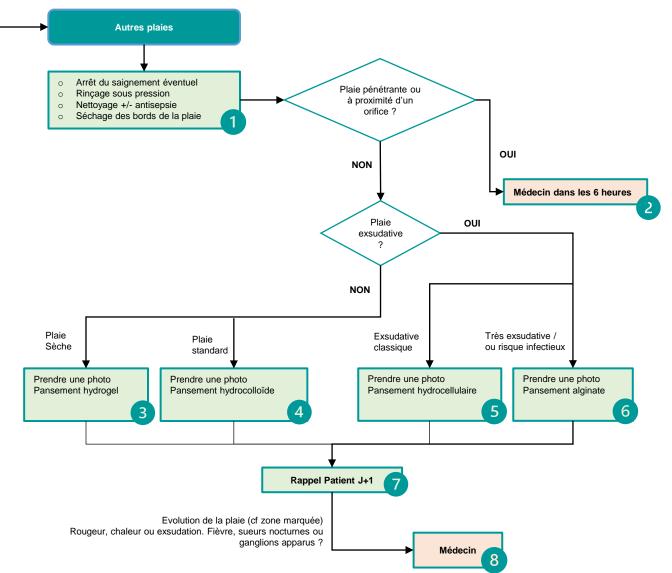




Ne peut être utilisé que par des personnes avant suivi la formation OSYS

Plaies simples





ANNEXE 3 Liste des molécules citées dans les arbres décisionnels

Introduction :

En fonction des branches des algorithmes, ces molécules peuvent être proposées ou non dans une ou plusieurs branches de l'algorithme. Le pharmacien reste libre sur le choix des médicaments conseil en fonction de la situation. Leurs délivrances restent quoi qu'il en soit conditionnées aux contrôles des CI et Intéractions médicamenteuses par le pharmacien.

<u>Dénomination</u>	<u>Algorithme</u>	<u>PMO</u>
Paracétamol	Odynophagie, brulures, pollakiurie, plaies simples	non
Serum physiologique	Conjonctivite	non
Dacryoserum ou équivalent	Conjonctivite	non
Hexamidine collyre	Conjonctivite	non
levocabastine collyre	Conjonctivite	non
acide N-acétyl aspartyl glutamique collyre	Conjonctivite	non
chromoglicate collyre	Conjonctivite	non
sulfadiazine local	Brulures	non
Biafine, hydrocolloïdes locaux	Brulures	non
Amoxicilline	Odynophagie	oui dans les protocoles nationaux
Céfuroxime-axetil ou cefpodoxime-proxétil	Odynophagie	oui dans les protocoles nationaux
Azithromycine, ou Clarithromycine ou Josamycine	Odynophagie	oui dans les protocoles nationaux
Fosfomycine trométamol	Pollakiurie	oui dans les protocoles nationaux
Pivmécillinam	Pollakiurie	oui dans les protocoles nationaux
Prednisolone et Adrénaline stylo	Plaie simple (Urgence allergie piqûre d'hymenoptère, coordination avec le centre 15)	oui possible en urgence
Cetirizine	Plaie simple	non
hydrocortisone	Plaie simple	non
Pansements hydrogel	Plaie simple	non
Pansements hydrocolloïde	Plaie simple	non
Pansements hydrocellulaire	Plaie simple	non
Pansements alginate	Plaie simple	non
Antiseptiques local	Plaie simple	non

ANNEXE N°:4

Plan de communication OSYS - 2023 30 04 23 ART 51

	Actions	Objectif	Comment	Qui ?	Quand ?
	Courrier d'information de <u>lancement</u> prescripteurs principaux hors commune officine AMI 2+ extension aux officines AMI 1	Informer les médecins de façon officielle	Courrier papier + plaquette présentation PS	URPS MLB	Démarrage vague 2
2	Courrier d'information de <u>suivi</u> auprès des prescripteurs principaux (stats, témoignages)	Informer les médecins de façon officielle	Courrier papier	URPS MLB/ URPS Pharmaciens	Chaque trimestre/semestre ?
	Prévoir intervention PHSQ auprès des MG URPS ML à l'occasion de réunions locales déjà prévues ou <u>ad'hoc</u> , webinaires en soirées	Informer les médecins Renforcer l'interpro territoriale	Présentiel sur invitation	PHSQ/URPS	À chaque fois que c' est possible
£	Ecrire à l'ensemble des Psdts de CPTS bretonnes pour présenter l'expérimentation et informer de la disponibilité pour intervenir en réunion Ecrire aux ADOPS + CDOM Rencontrer pour présenter le déploiement du projet réunion	Renforcer l' <u>interpro</u> s'insérer dans les actions territoriales Renforcer les liens/la bonne connaissance avec PDSA + SAS	Courrier ou mail Réunion / rencontre/ visio régionale présentation projet OSYS	PHSQ URPS MLB et P ARS	Démarrage avant vague 2
	Mettre à disposition une vidéo courte pour les espaces de vente officine expérimentatrice ?	Informer les patients -	Vidéo PHSQ	PHSQ	Maintenant
****	Ré-évaluer <mark>l</mark> es supports physique actuels (affiche, <u>leaflet</u>) Voir si nécessité de mise à jour ?	Actualiser sur la phase 2	action MC + agence de	PHSQ + URPS	Fonction décisions phase 2
###n	Créer une page web « carte de visite » de l'expérimentation <u>Video</u> de présentation « retour d' expérience » ?	Créer un espace d'information : mise à jour trimestrielle . Définir quel serait le contenu	Déterminer à partir de quel site	PHSQ + URPS Pharmaciens + médecins	Maintenant → 3 mois* A 6/8 mois
	Acheter un publi-reportage dans la presse locale	Communication grand public	Action concertée ARS / /URPS	PHSQ/ ARS/URPS	à suivre
	Guider le pharmacien dans des pratiques de communication de l'officine : renformcementformation	Renforcer les pratiques de com. des expérimentateurs	Web conf ouverte à tous Note d'info, newsletter	PHSQ/URPS	Démarrage vague 2





ANNEXE 1 : Confirmation engagement des officines expérimentatrices du projet Pharm OSyS

TERRITOIRES IDENTIFIES	LIEU	Entité juridique et/ou statut ; Adresse	Coordonnées des contacts : nom et prénom, mail, téléphone	Signatures numérisées
DEPARTEMENT 35	17 OFFICINES			
AMI 2	LOUVIGNE DU DESERT 35 420	Pharmacie ELSY GAULTIER	Dr GAULTIER Elsy pharmagaultier@offisecure.com	Note de la pharmacie Allessa Allessa Cole passa Ville Traises Carelle de Cole Traises States Cole Traises Villes Vi
AMI 2	BAIS 35 680	Pharmacie LORY	Dr LORY Florence pharma.lory@gmail.com	** Je confirme mos engagement services of surgenoment services (SE) Complete des productions de Soland Je complete du première frances (SE) en pour le duries prévier du projet cost 12 mois animans » **Nom de la plannación **LORAY** **LORAY** **Code poud el Ville **Taction référent Préviers - Nome **Code poud el Ville **Taction référent Préviers - Nome **Code poud el Ville **Taction référent Préviers - Nome **LORAY** **LORAY** **Taction référent Préviers - Nome **LORAY** **LORAY** **PLANNACIE Florence LORY** **Tampon, data et signature **PLANNACIE Florence LORY** **Tampon, data et signature **PLANNACIE Florence LORY** **PLANNAC
AMI 2	RENNES	Pharmacie DE SAINT CYR	Dr FOUCAULT CRABOT Françoise pharmaciesaintcyr35@gmail.com	Nom de la pharmade Adresse Adresse SS YNA CE SATAT-CYR Adresse SS YNA CE BYEST Code postal et Ville SS TO D REMANE CRA BOT FYANSELL CRA BOT FYANSELL ASSUMED MASSUMED SAME SAME SAME SAME SAME SAME SAME SAME
AMI 2	SAINT DOMINEUC	PHARMACIE LIGIER GAUTIER	Dr Audrey GAUTIER 02 99 45 21 08 ligier.gautier@yahoo.com	Confirmation d'angagement dans le projet Osys a le confirme mon engagement da participer d'arguérimentation OSys (Orientation dans le Système de Soins) à compter du quatrieme rimestre 2008 et pour la durée prêva et la projet soit 16 mois environ. » Nom de la pharmacie Code postal et Ville Titulaire référent (Prénom – Nom) PUT LE 808 65 5 600 32 5 600 09. Tampon, date et signature Tampon, date et signature



TERRITOIRES IDENTIFIES	LIEU	Entité juridique et/ou statut ; Adresse	Coordonnées des contacts : nom et prénom, mail, téléphone	Signatures numérisées
AMI 2	SAINT BROLADRE	PHARMACIE DES POLDERS	Dr Alexia DUBOIS alexia@pharmaciedespolders.fr	Nom de la phermacia Adresse Code posite et Ville SETZC Sout BACILORI Code des Formacia SETZC Sout BACILORI Code des Formacia Potentino P
AMI 2	RIEUX	PHARMACIE ROCHE	Dr D. ROCHE 02 99 91 94 76 pharma56350rieux@gmail.com	Confirmation d'engagement dans le projet CDyS « Je continne mon engagement à participer à l'expérimentation CDyS (Chientation dans le Système de Soint) à compte du quatrième trimestre 2020 et pour la diver période du projet soit it il nois environ » Nein de la pharmacie Code postal et Ville SOSSO RIEUX Titulaire efférent (Préson – Nein) Tampon, dats et signature PHARITACIE COHE 16 But des Tronspires SOSSO RIEUX Tampon, dats et signature PHARITACIE ROCHE 16 But des Tronspires SOSSO RIEUX 16 COM SOSSO RIEUX 17 COM SOSSO RIEUX 18 COM SOSSO RIEUX
AMI 2	DOL DE BRETAGNE	PHARMACIE REHEL	Dr REHEL 02 99 48 05 88 pharmacie_rehel@offisecure.com	Confirmation d'engagement dans le projet OSys « le confirme mon engagement à participer à l'apprimentation OSys (Drientation dans le Système de Soint) à comptet du quatrimen intente 2000 et pour la durde prévier du projet soit 18 mois environ. » Nom de la pharmacie Code postral et Ville Trudaire référent (Préson – Nom) H 4 2 4 -
AMI 2	MAEN ROCH 35460	PHARMACIE DU COGLAIS	Dr Hervé BRETEAU 02 99 98 61 23 pharmacieducoglais@gmail.com	Confirmation of engagement dans in project DSyS a le confirme mon engagement à participe à l'experimentation DSyS (Direntation dans le Système de Soint) à comptet du quaritieme timente 2002 et pour la durée prévier du legisle sais it 8 mois environ. a Nom de la pharmacie Code pestal et Ville Titulaire déferant (Présonn - Nom) ARAN SELECTE A PHARMACIE DU COGLAIS ANON BERTELLE Tampon, date et signature ANON BERTELLE Tampon, date et signature ANON BERTELLE Tampon, date et signature
AMI 2	REDON 35 600	Pharmacie BARBIN	Dr Stéphane BARBIN pharmacie.barbin@wanadoo.fr	Confirmation d'engagement dans le projet 05/5 # Je confirme mon engagement à participer à l'expérimentation 05/5 (Dirientation dans le Système de Soint) à compter du quatritième trimestre 2000 et pour la durée prévue du projet soin 18 mois environ. » Nom de la pharmacie Code postul et Ville Titudaire référent (Prénom – Nom) 3 APR B- N Tampon, date et signature QUI D' SOON REDON Tampon, date et signature QUI D' SOON REDON Tampon, date et signature PHARMACIE DU PORT 2 Qual Surcout - 35000 REDON Têl : 02 e9/71 til 02 N° 53 302 00 83 40



TERRITOIRES IDENTIFIES	LIEU	Entité juridique et/ou statut ; Adresse	Coordonnées des contacts : nom et prénom, mail, téléphone	Signatures numérisées
AMI 2	FOUGERES 35 300	Pharmacie DE L' EUROPE	Dr DESBORDES Christelle pharmacieeurope@offisecure.com	Nom de la pharmacia: Adresse Code possital et Ville Trabilité définer Éfform - Nomi Choù dans Formation pour innégration (pour par la ballet) N° Assurance Maidelle N° Assurance Maidelle Tampon, dans et signature
AMI 2	SAINT COULOMB 35 350	Pharmacie GUARNIERI	Dr GUARNIERI pharmacie.guarnieri@wanadoo.fr	Nom de la pharmade Advisse Advisse FRUE DE ST MOLO Code postal et Ville 35 350 ST COULOM B Thildre refferent Orbinon - Nom) Chick date Formation poor interpatino (displayino, vio Indigento, vio I
AMI 2	FOUGERES 35 300	Pharmacie DE BONABRY	Dr BELIN Mathilde mathilde.belin@hotmail.fr	Nom de la pharmacie Adresse L6 Lee de Fectivier Code postal et Ville Thulaire referent Prénom - Norn Ocid date Formation pour intégration (abiligatoire, voir bulletin) N° Assumace Maladie 35 300 FOUCERES BEL I N Parthille O 1070/23 à Saint-Brieux Tempon, date et signature Pharmacie de Bonabry Mathilie BELIN 46, rue des Fectivers SSDO POUCERES Tempon, date et signature
AMI 2	LE GRAND FOUGERAY 35 390	Pharmacie FOUCRET MENET	Dr FOUCRET Isabelle pharmaciegf35@orange.fr	Name de la phermacia PHARMACIE FOUCIET MENTET Adecesa 2 PURCE DE C'EDIRORE Code potate del 1988 35390 GRAND FOUCIENT Transion Efferent Protection Pour MENZET HUBELS MENZET HUBELS 10 0000 GRAND FOUCIENT 10 0000 GRAND FOUCIER 10 10 0000 FOUCIER 10 0000 FOUCIER
AMI 2	SAINT AUBIN D AUBIGNE 35 250	PHARMACIE SAINT AUBINOISE	Dr Nicolas JOSSELIN pharmaciesaintaubinoise@gmail.com	Nom de la pharmacie Adrese A. Leva de Reana 3220 5 1 Aubi, d'Aubi gre Code postal et Ville Tradaire référent (Précom - Nom) Choix date Formation pour intégration (obligataires, evir fullatée) N° Assurance Maladie Tampon, date et signature



TERRITOIRES IDENTIFIES	LIEU	Entité juridique et/ou statut ; Adresse	Coordonnées des contacts : nom et prénom, mail, téléphone	Signatures numérisées
АМІ 2	SAINT MEEN LE GRAND 35 290	PHARMACIE OCEANE	Dr MONTAUDOIN Aurélie pharmacieoceane@orange.fr	Nom de la pharmacia Adressa Adressa Code postal et Ville Tradiani efférent (Prénom - Nom) Choix date Formation pour indignation (pour
AMI 2	FOUGERES 35 300	PHARMACIE DES COTTERETS	Dr DE MENGIN Virginie pharmaciecotterets@perso.alliadis.net	Nom de la pharmacie Adresse 3 A Av. de Normandie Code postal et Ville Titulaire référent (Pérnom - Nom) Chok date Formation pour intégration (obligatoire, voir bulletin) N° Assurance Maladie 35 200 G 0 2 1 PHARMACIE DES COTTERÉTS Virginie de Mengin-Huet Tampon, date et signature PHARMACIE DES COTTERÉTS Virginie de Mengin-Huet SSON FOLOGIEGO 118 Fax 29 99 18 77 Mengin Augustine SSON FOLOGIEGO 118 Fax 29 98 18 77 Mengin Augustine SSON FOLOGIEGO 118 Fax 29 98 18 77 Mengin Augustine SSON FOLOGIEGO 118 Fax 29 98 18 77 Mengin Augustine SSON FOLOGIEGO 118 Fax 29 98 18 77 Mengin Augustine SSON FOLOGIEGO 118 Fax 29 98 18 77 Mengin Augustine SSON FOLOGIEGO 118 Fax 29 98 18 77 Mengin Augustine SSON FOLOGIEGO 118 Fax 29 98 18 77 Mengin Augustine SSON FOLOGIEGO 118 Fax 29 98 18 77 Mengin Augustine SSON FOLOGIEGO 118 Fax 29 98 18 77 Mengin Augustine SSON FOLOGIEGO 118 Fax 29 98 18 77 Mengin Augustine SSON FOLOGIEGO 118 Fax 29 98 18 77 Mengin Augustine SSON FOLOGIEGO 118 Fax 20 98 18
AMI 2	ST GEORGES DE REIMTEMBAULT 35 4004	PHARMACIE BUREAU	Dr Valérie BUREAU 02 99 97 01 20 pharmaciebureau-valerie@laposte.net	Confirmation of engagement dans le projet 05y5 « Je confirme mon engagement à participe à l'expérimentation 05y5 (Direntation dans le Système de Solnu) à compter du quatrième trimestre 2020 et pour la durée privite du projet soft 18 mois environ. » Nom de la pharmacie PHAR NA CIE BUREAU Titulaire référent (Prénom – Nom) VALERE BUREAU Pitarmacie - Bureau Pitarmacie - Bureau Pitarmacie - Bureau Fitarmon, date et signature LE 04 (0) (2000)
DEPARTEMENT 22	23 OFFICINES			
	PLOEUC L'HERMITAGE	PHARMACIE BOUVRAIS RAULT	Dr Anne RAULT et Laurence BOUVRAIS 02 96 42 15 93 phie.bouvrais.rault@offisecure.com	Nom de la pharmade Code postal et Ville 2 2 150 Péque J. Humillege Titulaire référent Prénom - Nom) B. RACLET Andrew aux BOUVRHIS Souvenu SUC Pharmacus FOULT 1 U SEP, 2000 Bet Lieu racio Montaire 2210 Nome by 1 - 14 cut 6 ct 15 59
	MONCONTOUR 22510	PHARMACIE DE LA CITE	Dr IMBERT et ORVAIN 02 96 73 41 42 pharmacie.delacite@offisecure.com	Confirmation d'engagement dans le projet OSyS e Je confilme mon engagement à participe à l'expérimentation OSyS (Orientation dans le Système de Soins) à compter du quaritément trimestre 2020 et pour la durée prévue du projet sois 18 mois environ. » Nom de la pharmacle Code postal et Ville Titulaire référent (Prénom – Nom) ITHBERT G: les et CANANI, BANE JE. 102-88 73 41 42 PHARMACIE DE LA CITÉ 7, no 96 Vand- 2016 MONCONTOUR Tampon, date et signature



TERRITOIRES IDENTIFIES	LIEU	Entité juridique et/ou statut ; Adresse	Coordonnées des contacts : nom et prénom, mail, téléphone	Signatures numérisées
	YFFINIAC 22 120	PHARMACIE DE PENTHIEVRE	Dr Emilie CHAPLAIN (adjoint) 02 96 72 66 92 pharmaciedepenthievre@wanadoo.fr	Confirmation of tempogeness dear to project Obje. * Ju confirma more engagement a participar 3 temporary confirmation of Sty (Colembration data in Systems de Sona) 8 consister du qualitatem immense 2000 per pout de devet reve de project into 18 mois environ. 9 Nom de la pharmacia. PHARMACIE DE PENTHIEURE Cone possità ville Tradicio Persona - Nicol LE GUEDARD Colette. Tempora, dete et rispeature
	PLOUBEZRE 22 300	PHARMACIE DE PLOUBZRE	Dr BERNARD-GRIFFITHS Laurent pharmaciedeploubezre@orange.fr	**Je confirme mon engagement autorities of projection Coffs. (Paradition dates le Système de Soins) à compter du premier trimestre 2023 et pour la duriné prévier du projet soit 12 mois envieron. * Nom de la pharmacie Plant autorité d'Adresse Lance Plant la projet soit 12 mois envieron. * Nom de la pharmacie Plant autorité d'Adresse Lance Plant la projet soit 12 mois envieron. * Code postale VIII 2.3 y-s. Plant Plant Lance La Plant la projet de la Plant la projet de la Plant la projet la plant la pla
	MATIGNON 22 550	PHARMACIE-HENNINOT	Dr DEGUILLAUME Joelle pharmacie-henninot@ospharm.fr	Confirmation designature * Le confirme mon engagement april projection of the project of the confirme mon engagement april projection of the confirme mon engagement april projection of the confirmation of
	PLOUFFRAGAN 22 440	PHARMACIE DES VILLES MOISAN	Dr THIRY Nathalie phcievillesmoisan@gmail.com	Confirmation d'engagement dans le projet OSys a le confirme mon angagement à parcipe à l'appelimentation OSys (Disentation dans le Système de Soins) à compite du premier termistre 2023 et pour de sidne prévue de preside soit 2 nois environ. Nom de la pharmacle Admisse Code postal et Ville Tobales réferent (Précon-Nom) Chois dans formétion pour indigation, vois baleton) TITLES UNATHALIC OMMONISSE SOIT SOIT SAIT AND PLANTACIE DES VILLES MOISAN NANAULAI DES VILLES MOISAN Tampon, date et signature Tampon, date et signature Tampon, date et signature
	UZEL 22 460	PHARMACIE DES TISSERANDS	Dr BELIARD Benjamin pharmaciedestisserands@orange.fr	Confirmation of engagement data is project 05% by Confirmation data is Systems of Sortal a complete du permit from stripe a l'as principe à re spinnettion 05% (Oblimation data is Systems de Sortal a complete du permit from stripe 2022 et pour la duive previe du projet soit 12 mois eminor a complete du permit de la participa de participa de la parti



TERRITOIRES IDENTIFIES	LIEU	Entité juridique et/ou statut ; Adresse	Coordonnées des contacts : nom et prénom, mail, téléphone	Signatures numérisées
	SAINT NICOLAS DU PELEM 22 480	PHARMACIE DU PELEM	Dr BLIVET Isabelle pharmaciedupelem@orange.fr	* Ne confirme mon engagement a participal of Engagement cases in griget Usigo * Ne confirme mon engagement a participal of Engagement Code (200 Conception dams in Systems de Soint) à complete du premier lesser 2003 et pour de vider génére du propriet de 17 mois environ . Nom de la pharmacie Phorymolica du PELET Adresse C.C. CRAS DOH HERRY Code possile et Ville 22 L80 57 N. CCLAS D' FELET Tradaire obtene d'élèmen Non Cui LLCU ABRACE O 1101/223 à Service O 2007/2023 à Service O 2007/2023 à Service O 1101/223 à
	PAIMPOL 22 500	PHARMACIE DU GOELO	Dr PERETTI Antoine pharmacie-peretti@orange.fr	Confirmation d'engagement dans le projet Osys * Je confirme mon engagement à participer à l'expérimentation OSys (Divintation dans le Système de Soins) à comptete du premier timinente 2022 à pour la durée prévie du projet soint 2 mois environ. * Nom de la pharmacie Pharmacit du Coûl o Adresse AS Jose du Goûl o Coûl o Adresse AS Jose du Goûl o Coûl
	PLOUHA 22 580	PHARMACIE CENTRALE	Dr CHAPELAIN Angélique chapelainroche@gmail.com	Confirmation d'engagement dans le projet OSys * Je confirme mon engagement à participer à l'expérimentation OSys (Orientation dans le Système de Soins) à complet du premier trimestre 2023 et oour le durier prévier du projet soit 12 mois environ » Nom de la pharmacie Adresse Code postal et Ville Titulaire référent (Péricon — Nom Cho Code postal et Ville Titulaire référent (Péricon — Nom Cho Code postal et Ville Chi par Cach Cha par Cach Angelique OFT/00/23 à Saint-Briese Tampon, date et signature Tampon, date et signature
	MAEL CARHAIX 22 340	PHARMACIE MAEN-GLAS	Dr LEROY Nicolas selarl.maen-glas@orange.fr	* Je confirme mon engagement dars le projet O'sy's



TERRITOIRES IDENTIFIES	LIEU	Entité juridique et/ou statut ; Adresse	Coordonnées des contacts : nom et prénom, mail, téléphone	Signatures numérisées
	PLEUDIHEN SUR RANCE 22 690	PHARMACIE VERNET	Dr VERNET Fabien et Sylvie pharmacie-pleud@wanadoo.fr	Confirmation of engagement dans le projet OSys * Je confirme non engagement à participe à l'expérimentation OSys (Detentation dans le Soint) à comprise du premier entresse 2001 et pour duite prévieur du projet soit 12 mois environ » Nom de la pharmacie Nom de la pharmacie PHACTACLE VERNET Adresse 24 Rout J. Soui on 1 Tiolo Cole posite et Ville 25 LEGO PELLICI IN EN SUR RONCE Tradialisé référent prévion - NON-ON-ON-ON-ON-ON-ON-ON-ON-ON-ON-ON-ON-
	QUINTIN 22 800	PHARMACIE DU CENTRE	Dr KHAN Valérie pharmacieducentre.quintin@orange.fr	Confirmation of engagement data le projet 06/5 * Je confirme mon engagement à participer à l'emplementation 05/5 (Chemation data le Système de Soins) à complet du permet trimestre 2023 et quoi la druire préve du projet soi 12 moi envien. * Nom de la phemacle PHARMACIE DU CENTRE Adresse Code postal et Ville Todain eliferent (Priorem - Nom) Code date l'emplementation pour ineligration (obligations, voir bulletin) Nº Assurance Malidde 13.10/12.3 Alerses 23.2 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
	TREGUEUX 22 950	PHARMACIE DE LA GRANDE PORTE	Dr ROUSVOAL Marie pharmagrandeporte@gmail.com	Confirmation of engagement data la projet Osys * Je confirme inon engagement à participes à l'experimentation Osys (Orientation dans le Système de Soins) à complete du perime trinsative 2023 et pour la durée prévie de projet soit 2 mois envroix . Nom de la plammacie Adresse Code postal et Ville Trubities référent Périnon—hant Orbic des formation pour instignation (péligatries voir builletin) N° Assurance Médice Tampon, date et signature Tampon, date et signature L'ILLE S PHARMACIE DE LA GHANDE PORTE J'Auril 21 A GHANDE PORTE J'Auril 22 A SE S S S S S S S S S S S S S S S S S
	PLENEUF VAL ANDRE 22 370	PHARMACIE BALAN	Dr BALAN Corinne phie.balan@perso.smart-rx.com	Confirmation of engagement dans le projet Osys * Je confirme more engagement à participe à l'explainementation Osys Omentation dans le Système de Soint) à compter du premier termiserte 2013 le participe à l'explainement projet soit 12 mois environ. * Nom de la pharmacie Adresse Code postal et Vite Titulaire référent triséon - Nom) Choix dats formation pour l'etignition (objetters voir butterle) In Assurance Materia Tampon, date et algorature 2220 o 15 divisie in January 2 (2.9) Tampon, date et algorature



TERRITOIRES IDENTIFIES	LIEU	Entité juridique et/ou statut ; Adresse	Coordonnées des contacts : nom et prénom, mail, téléphone	Signatures numérisées
	SAINT-CAST-LE- GUILDO 22 380	PHARMACIE DU GUILDO	Dr KEIL Carine carine.keil@gmail.com	Confirmation of engagement dans le projet OSyS * Je confirme mon engagement à participer à l'expérimentation OSyS (Orientation dans le Système de Spinis) à compate du premit transsette 2223 et pour la fauire prévise du projet soit 12 mois emieron. * Nom de la pharmacia Adessai 2
	TREMUSON 22 440	PHARMACIE DE TREMUSON	Dr JANVIER Stéphanie s.janvier@pharmaciedetremuson.com	Confirmation d'engagement dans le projet OSJS » Je confirme moin engagement à participer d'i respérimentation OSJS (Orientation dans le Système de Soins) à compete du premier trimestre 2023 et pour la dunte prévue du projet colt 12 mois environ. » Nom de la primacie Nome de Soins de Contraction de Cont
	PLOUISY 22 200	PHARMACIE DE PLOUISY	Dr GAULTIER Graziella pharmaciedeplouisy@giphar.fr	Acconfirme mone engagement a participer a l'expérimentation OSys (Grientation dans le Système de Soins) a compter du premier trimestre 2023 et pour la durée prévue du projet soit 12 mois erviron. Nom de la pharmacie Adresse S. Ag. de Tracou. Nen. Code postal et VIII Titulaire référent (Prénom – Nom) Choix date formation pour intégration (obligatoire, voir bulletin) N° Assurance Maladie 1 3 1/01/23 à Rens OU X07/02/23 à Saint-Brieuc PHARMACIE DE TROUITY GALLER II 1 9 JAN. 2023 B BANNE DE TROUITY GO SA 1-20 20 00 156
	LOUDEAC 22 600	GRANDE PHARMACIE DE LA GARE	Dr TOULLEC Anthony atoullec@gmx.fr	Confirmation of engagement dans is projet Cosys - Jo confirms their engagement of participes of regularization of Sis Confirmation claric is Systeme de Scire) a confirmation claric in a confirmation claric is Systeme de Scire) a confirmation claric in a confirmation claric is Systeme de Scire) a confirmation claric in



TERRITOIRES IDENTIFIES	LIEU	Entité juridique et/ou statut ; Adresse	Coordonnées des contacts : nom et prénom, mail, téléphone	Signatures numérisées
	PLANCOËT 22 130	PHARMACIE CENTRALE	Dr GUILLERM Jean François phiecentrale22130@offisecure.com	*-Je confirme mon impagnment a participe à l'expérimentation (days à projet Odys *-Je confirme mon impagnment à participe à l'expérimentation (days à formetation dans le Systeme de Soing) à Compiter du première trimestre 2021 et pour le durée prévieu du projet sois 12 mois envienn » Norm de la pharmacie Phot ma Le Chui Mol Millor Adresse Code postal et Ville 29 1/30 Plas Cock Thalaire référent Périson - Nomi 3-F Chui Lic (17) Coloi dans formation pour Majoriton pour des premières du 31/10/23 Brennes ou d' 07/02/23 à Saint-Briton In Assurers tribude PHARMACIE CENTRALE PHARMACIE CENTRALE 15, (pass our la Majoriton Des Sois 10/41) Jenn-François (RILLESS) - (2) 55 55 10/41
	GOUAREC 22570	PHARMACIE DE GOUAREC	Dr Nina CORLAY 02 96 24 90 25 pharmacie.gouarec@gmail.com	* Je confirme mon ampagement à participer à l'acquémentation OSys (Chientation dans le Système de Soins) à comptre du qualitéme trimetre 2000 et gour la éturée prévie de la projet soit 18 mois environ » Nom de la phaemacie Nom de la phaemacie Code post el 4Ville Titulaire référent (Prévonn – Nom) CORATY NINA Tranpon, date et signature Tampon, date et signature
	SAINT CARADEC	PHARMACIE JEUSLIN	Dr Sabrina JEUSLIN 02 96 68 69 86 pharmacie.jeuslin@orange.fr	Confirmation of engagement dans to grove CSyS a is continue mon ongagement a participes a l'expérimentation CSyS (Crientation dans le Système de Soins) à comptet du quasitione nimestre 2000 et pour la durée préven du projet soin 18 mois environ. « Non de la phanimacia Code pestal et Ville Code postal et Ville Tradul « **Afficient (Prévann - Norm) CA 3-11 - CA 4-12 - C
	TRELIVAN 22 100	PHARMACIE YZANIC	Dr YZANIC Annie-Claude pharmaciedetrelivan@giphar.fr	Confirmation d'engagement dans le projet 05/5 * Je confirme mon engagement à participer à l'augérimentation 05/5 (Direntation dans le Système de Soint) à compter du premier trinsestre 2023 et pour la durite prévieu du projet soit 12 mois environ » Nom de la pharmacie Adresse Code postal et Villa Tubilité rétérent (Prishonn Pour Influence d'éterent (Prishonn Pour Influence d'éterent (Prishonn Pour Influence d'éterent (Prishonn Pour Influence de l'acceptance pour Influence d'éterent (Prishonn Pour



TERRITOIRES IDENTIFIES	LIEU	Entité juridique et/ou statut ; Adresse	Coordonnées des contacts : nom et prénom, mail, téléphone	Signatures numérisées
DEPARTEMENT 56	22 OFFICINES			
	LE SOURN 56 300	PHARMACIE DU SOURN	Dr LE TELLIER Valérie pharmaciedusourn@giphar.fr	Nom de la plumracio PHARMACIE DU SOURN \$15000279 Adressa \$\times \text{total the first Prison.} \\ \times \text{Total the first Prison.} \\ Total
	GUER 56 380	PHARMACIE DE SAINT CYR	Dr LE GOUILL Erwann pharmaciedesaintcyr@gmail.com	Confirmation d'engagement dans le projet Olys * Ac confirme mon engagement à participe à l'expérimentation OSy (Orientation dans le Système de Soins) à complet du premier trimestre 2023 et pour le durée présure du projet soit 12 mois environ » Nom de la pharmacie Paramacie Pa
	MAURON 56 430	PHARMACIE CENTRALE	Dr GUIHOT Samuel pharmaciecentrale56430@gmail.com	Confirmation of engagement dans le projet OSys * Je confirme mon engagement à participer à l'experimentation OSys (Chientation dans le Système de Soins) à compte du premier termestre 2022 è pour la durier presse du projet soit 12 mois envieron. > Nom de la pharmacie Adresse 15 rue nationale Code postal et Ville 56430 MAURON Trailain référent (Prémo - Nom) Chot det Formatien pour l'aprent de l'experiment
	LOCMINE 56 500	PHARMACIE DE KERJEAN	Dr LE GRIGNOU Antoine contact@pharmaciedekerjean.fr	Confernation d'impagnement ders le projet Oligé * Je condisse mon orgagement à participe à l'applicantation COS d'Accidente des le Système de Soint) à compter du premier terrectare (2014 et pour la durine private du projet soil 12 mois moitron » Nons de la pharmacle Adraise DE KERSTAN (LAVIS), Les (LANIS) (LAVIS), Les (LANIS) (LAVIS) Code possil et Ville Trabalar étéres d'informant honoi Osisi des formations pour des projets et p



TERRITOIRES IDENTIFIES	LIEU	Entité juridique et/ou statut ; Adresse	Coordonnées des contacts : nom et prénom, mail, téléphone	Signatures numérisées
	LOCMINE 56 500	PHARMACIE SAINT COLOMBAN	Dr BONNAIRE Simon simon.bonnaire@hotmail.com	Confirmation d'engagement dans le projet Ofys * le confirme imon engagement à participer à respérimentation Ofys (Chrentation dans le Système de Soint) à competer du premier immettre 2022 et pour le durée prévo els rypres soit 21 mois environ. Non de la pharmacle Adisses Code pontal et Ville Titules efférent (Périonn-Non) Choic date fermation pour indéparte (Code pontal et Ville Titules efferent (Périonn-Non) Choic date fermation pour indéparte (Code pontal et Ville Titules efferent (Périonn-Non) Choic date fermation pour indéparte (Code pontal et Ville Titules efferent (Périonn-Non) Choic date fermation pour indéparte (Code pontal et Ville Titules efferent (Périonn-Non) Choic date fermation pour indéparte (Code pontal et Ville Titules efferent (Périonn-Non) Choic date (Code pontal et Ville Titules efferent (Périonn-Non) Choic date (Code pontal et Ville Titules efferent (Périonn-Non) Choic date (Code pontal et Ville Titules efferent (Périonn-Non) Choic date (Code pontal et Ville Titules efferent (Périonn-Non) Choic date (Code pontal et Ville Titules efferent (Périonn-Non) A structure (Code pontal et Ville Titules efferent (Périonn-Non) A structure (Code pontal et Ville Titules efferent (Périonn-Non) A structure (Code pontal et Ville Titules efferent (Périonn-Non) A structure (Code pontal et Ville Titules efferent (Périonn-Non) A structure (Code pontal et Ville Titules efferent (Périonn-Non) A structure (Code pontal et Ville Titules efferent (Périonn-Non) A structure (Code pontal et Ville Titules efferent (Périonn-Non) A structure (Code pontal et Ville Titules efferent (Périonn-Non) A structure (Code pontal et Ville Titules efferent (Périonn-Non) A structure (Code pontal et Ville Titules efferent (Périonn-Non) A structure (Code pontal et Ville Titules efferent (Périonn-Non) A structure (Code pontal et Ville Titules efferent (Périonn-Non) A structure (Code pontal et Ville Titules efferent (Périonn-Non) A structure (Code pontal et Ville Titules efferent (Périonn
	PLOËRMEL 56 800	PHARMACIE SAINT ANTOINE	Dr COLINEAUX Edith pharmacie.stantoine@orange.fr	Confirmation d'engagement dans le projet Objs * Je confirme mon engagement à participer à l'expérimentation Objs Chrientation dans le Système de Soins) à compier du permier timestre 2022 et pour le durée prévieu du projet doit l'anois environ. Nom de la pharmacle Adresse Code postal et Ville Tubulain-référent (Prévion—Nom) Choix des Formation pour indégration (obligation», voir bulletin) N' Assurance Mâladie Tampon, date et signature Confirmation d'engagement dans le projet Objs Pharmacie Saint-Amourne Tampon, date et signature
	PONTIVY 56 200	PHARMACIE DES ARCADES	Dr Rémi TOURASSE BEAUVERT administratif@lesarcadespontivy.fr	Nom de la pharmacle Adresae Adresae Code possile et Ville Code possile et Ville Thuliar referent (Prénom - Nom) Choix date formation pour integration (colligation, role bulletin) NY Assurance Middle Tampon, date et signature Tampon, date et signature Tampon, date et signature LA PHARMACIE DE SARCADES 100000000000000000000000000000000000
	SAINT JACUT LES PINS 56 220	PHARMACIE DES PINS	Dr MARREL Rozenn pharmadespins@orange.fr	Nom de la pharmacie Adresse 3 Nut. sklop moultury. Code postal et Ville 56 9 200 SAINT - JACUIT - LES-PINS Titulaire référent (Préson – Nom) Choix dats formation pour integration (obligations, voir bulletin) N° Assurance Malade Tampon, date et signature EURL PHARMACLE DES PINS S 9 10 SAINT - JACUIT - LES-PINS VIII N° ROSANN. JHAR REL CU 0 01/02/23 à Saint-Brisso. EURL Pharmacle des Pins 56 200 700 5



TERRITOIRES IDENTIFIES	LIEU	Entité juridique et/ou statut ; Adresse	Coordonnées des contacts : nom et prénom, mail, téléphone	Signatures numérisées
	REQUIGNY 56500 ZAC	Pharmacie TENIER	Dr Philippe TENIER 02 97 38 65 49 philippetenier@orange.fr	Confirmation of engagement cans se proper uses e Je confirme mon engagement à participer à l'expérimentation OSys (Orientation dans le Système de Soint) à compter du quatrième trimestre 2020 et pour la durée prévue du projet soit 18 mois environ. » Nom de la pharmacie Code portal et VIIIe Titulaire référent (Prénom – Nom) PARAMACIS — Seiller 10, responsées du la la pharmacie PARAMACIS — Seiller 10, responsées du la la pharmacie 10, responsées du la la pharmacie 11, responsées du la pharmacie 12, responsées du la pharmacie 13, responsées du la pharmacie 14, responsées du la pharmacie 15, responsées du la pharmacie 16, responsées du la pharmacie 16, responsées du la pharmacie 16, responsées du la pharmacie 18, responsées du la pharmacie 18, responsées du la pharmacie 19, responsées du la pha
	BIGNAN 56 500	Pharmacie RYON	Dr Valérie RYON 02 97 60 07 08 pharmacieryon@perso.alliadis.net	Confirmation d'angagement dans le projet CSys « Je confirme mon engagement à participer à l'expérimentation CSys (Privatation dans le Système de Soins) à comprer du quartielle trimetre 2000 et pour la durier préven du projet suit 18 mois environ. » Nom de la pharmacia RUCCHICLE HOIN Code postal et Ville Titulaire référent (Prénom – Nom) PLON UCLETIC
	PLUMELIAU BIEUZY 56 930	Pharmacie DU CENTRE	Dr GARENAUX ET Dr JOUAN 02 97 51 80 07 maryse.garenaux@wanadoo.fr	Confirmation d'engagement dans le projet OSyS « Je confirme mon engagement à participer à l'experimentation CSyS (Chentation dans le Système de Soins) à compte du quariféme timestre 2000 et pour la durée prévie du pryet soit 18 mois environ. » Nom de la pharmacie SELA R. THINR HACLE DU CENTRE Code postal et Ville Titulaire référent (Prénom – Nom) H. NEY SE GAREN BLUX JELY SI DLD Tampon, date et signature Tampon, date et signature Tampon, date et signature Tampon de la
	GUEMENE SUR SCORFF 56169	Pharmacie DE GUEMENE	Dr KERGARAVAT 02 97 51 20 07 pharmaciedeguemene@gmail.com	Confirmation of impagement data is project OFFS • Je confirme mon engingement à parissiper in représentation (1957 (Orientation dans le Système de Soins) à compiler de quantifiere interese 200 et pour la durée présent de project and 18 mois environ. » Nons de la pharmatie Code postal et Ville Titulaire référent (Présent - Norm) Titulaire référent (Présent - Norm) Tamper, date et signature Confirmation de manufacture de l'accompany de la description de l'accompany de l'accomp



TERRITOIRES IDENTIFIES	LIEU	Entité juridique et/ou statut ; Adresse	Coordonnées des contacts : nom et prénom, mail, téléphone	Signatures numérisées
	LORIENT 56 100	PHARMACIE DE SAINT ARMEL	Dr SOURISSE Annie annie.sourisse@orange.fr	Normal Acress Acress Acress Colle product Vide Trachine referred (Pricora - Normal Chick and Commission Development of College Commission Development of College Commission Development of College
	RIEUX 56350	PHARMACIE ROCHE	Dr D. ROCHE 02 99 91 94 76 pharma56350rieux@gmail.com	Confirmation of engagement date is project Orgo * Je confirme most engagement disparation of the Confirmation of the Spatial
	GOURIN 56 110	PHARMACIE DE KERELIE	Dr FROISSARD Emilie contact@pharmaciekerelie.fr	Nom de la pharmacie Adressa Adressa Tutale de Concoulle Solutio Gourn Trustaire référent (Précom – Non) Oncis dans formation pour languagne louisquaries, voit busiliagens, voit busiliag
	SAINT PIERRE DE QUIBERON 56 510	PHARMACIE DE LA BAIE	Dr RENAULT pharmaciedelabaie56@wanadoo.fr	Confirmation d'angagement dans le projet OSys - le contirme mon impagement d'antrojere d'impalementation (Dys Cinnentation duris le Système de Soint) d' compiter du outririème trimestre 2020 et pour la durée prevue du projet soit 18 mes environ « Nom de la pharmacie Phocumous de Co 18 mes Code postale tille S6510 Societ Liene Pui beron Titulaire référent (Présom - Nom) Renand Christian Ce 2 3 / 0 5 r 20 Tampon, date et signature



TERRITOIRES IDENTIFIES	LIEU	Entité juridique et/ou statut ; Adresse	Coordonnées des contacts : nom et prénom, mail, téléphone	Signatures numérisées
	ARZON 56 640	Pharmacie ROLLAND	Mr et Mme ROLLAND 02 97 53 71 55 pharmacie.rolland@wanadoo.fr	Confirmation d'engagement dans le projet 05/5 « Je confirme mon engagement à participer à l'expérimentation 05/5 (Dienstation dans le Système de Soins) à compter du quartième trimestre 20/2 et pour le durde prévue du projet soit 18 mois environ. a Nom de la pharmacle Code pertial et Ville Titulalire référent (Préson—Non) Soit y, Hr. Re LLAN J Trangon, date et signature 1 AND 20/2 DI AND 20/2 Estation de la Resident B. R. LLAN J Tangon, date et signature 0 1 / 0 7 / 2 0 Estation de la Resident B. R. LLAN J Tangon, date et signature 0 1 / 0 8 / 2 0 Estation de la Resident Soit Soit Soit Soit Soit Soit Soit Soit
	QUIBERON 56 170	Pharmacie BERK	Dr Nathalie VASSEUR- BERK 02 97 50 07 79 pharmacie.berk@gmail.com	*- Ac confirme mon engagement a project on the confirme mon engagement and the frequence and the confirme mon engagement a participe of a frequence matter of 505 Chemistration date in Systems de Soins) is compete du quateribre distriction \$200 in jour le desire province au project soit it mais encese. Nom de la pharmacie Code postal et Ville Code postal et Ville Titulaire référent (Prénom – Nom) Titulaire référent (Prénom – Nom) Tampon, date et signature Fig. 00 47 90 53 14 pharmacier ber (Egymal Lom 56 2 007211
	LORIENT 56 100	PHARMACIE DU K2	Dr PRIE Véronique veroprie@orange.fr	confirmation of engagement dare is graped OSS. • At confirme non engagement of justices of the second of the seco
	QUIBERON 56 170	PHARMACIE DE PORT HALIGUEN	Dr COMONT Nathalie nathalie.comont@orange.fr	Confirmation d'anguement dans le projet 05/5 - le confirme mon empayement à partique à l'applimentation 0 y Generation de le Système de Sano à compre du querième dimetre 2000 et pour le rapplemente partique du projet soit il mois enieron . Nom de la pharmacia Code poural et Ville Thickie inferent Prenom - Nom) ARC La La gium (22 pui de la grave) Du ME SOU Tempon, dans et skyriture ARC 100 / 200 /



TERRITOIRES IDENTIFIES	LIEU	Entité juridique et/ou statut ; Adresse	Coordonnées des contacts : nom et prénom, mail, téléphone	Signatures numérisées
	ILE DE GROIX 56590	Pharmacie de l'ILE DE GROIX	DELANGE – METAYER 02 97 86 81 68 pharmacie.iledegroix@offisecure.com	Confirmation d'engagement dans le projet OSyS * Je confirme mon engagement à participer à l'expérimentation OSyS (Crientation dans le Système de Soins) à compter du quatrième minertre 2020 et pour la durée prévue du projet soit 18 mois environ. > Nom de la pharmacie Phospholic DeLenge - McTrayer Code postal et Ville 56590 2L. Je. G. Picture Luci e. Titulaire référent (Prénom - Nom) Delange. Freducie — Melayer Luci e. 10 au ou Général de Gaulle 50500 LE DE GROUN 11 LE DE GROUN GENERAL DE LANGE METATER 12 au ou Général de Gaulle 50500 LE DE GROUN 14 L. 02 97 68 60 88 14 L. 02 97 68 60 88 17 56 200 82 92
	SARZEAU 56 370	PHARMACIE DU GOLFE	Dr BORRY Alix et DEFRETIN Timothée pharmaciedugolfe.sarzeau@gmail.com	Mom de la pharmacia Adresse 9.4 (Le. du. OREGO d.e. CALIMO. Code possia et ville Thuliar sefferer (Préson - Nom) Obric dans formation pour Indiputation (adiquation, one building) W Assurance Madelle 1 (2) 13 (10) 23 (10) 24 (10) 25 (10) 2
DEPARTEMENT 29	13 OFFICINES			
	ERGUE GABERIC	Pharmacie DE LESTONAN	Dr Yvan DINH y-van@hotmail.fr 06 64 33 38 15	Confirmation of engagement dans le projet OS/S « le confirme mon engagement à participer à l'expérimentation OS/S (Orientation dans le Système de Soins) à comprer du quartième trimestre 2000 er pour la durée prévue du projet soit 18 mois environ. » Nom de la pharmacie Code postal et VIII Titulaire référent (Prénom – Nom) Tampon, date et signature OF / OK (Jac
	CORAY 29370	Pharmacie BOEDEC	Dr Anne BOEDEC 02 98 59 12 16 pharmacie.boedec@offisecure.com	Confirmation of engagement dans in projet OSyS a lie confirme more migagement à participe à l'expérimentation (SyS (Dimentation dans le Système de Solou) à comptre du quantième timeser. 2004 peut no la vierne de projet colle projet si després du projet si després de la projet sit 18 mile minima. Nom de la pharmache Code peutit et Vital SOLO ECC SARV FLORALUCIE Code pout et Vital Trailaire référence (Préson—Nom) DEDEC AULE SARVER AUDICE Tampon, dans et ségnature Tampon, dans et ségnature DEDEC AULE SARVER AUDICE Tampon, dans et ségnature



TERRITOIRES IDENTIFIES	LIEU	Entité juridique et/ou statut ; Adresse	Coordonnées des contacts : nom et prénom, mail, téléphone	Signatures numérisées
	QUIMPER	Pharmacie SAINT LAURENT	Dr Gaël COZIAN 02 98 90 36 78 pharmacie-cozian@orange.fr	Confirmation d'engagement dans le projet OSyS « Je confirme mon engagement à participe à l'expérimentation OSyS (Prientation dans le Système de Soins) à compete du quarième termisetre 2009 et pour le dévinée prévieu de projet soit 18 mois environ. Non de la pharmacie Non de la pharmacie 29000 ULLIPER Tradiatre déferent (Préson - Non) GO COZIA Pharmage Sant Laurent Tampon, date et signature 1 1 10000 d'unitére 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
	BREST 29 200	PHARMACIE DU GUELMEUR	Dr Pascal MUGNIER 02 98 02 11 86 pharmaciemugnier@wanadoo.fr	Confirmation of engagement of executions and an appropriate of the engagement described and a group CNyS # Ac confirmation on engagement of executions and a surprise of engagement of executions and a surprise of execution on the engagement of execution of of executi
	PENMARCH'	PHARMACIE DE PENMARCH'	Dr TANGUY Camille pharmaciedepenmarch@gmail.com	Confidence of Recognition of Recogni
	SCAËR 29 390	PHARMACIE DE L ISOLE	Dr CELIN Nicolas pharmacie-delisole@giphar.fr	Nom de le phermacie Adresse Adresse 52 Nov. Securit Cole possible 4 Ville Taulain débert Orbonn - bond Cole possible 4 Ville Taulain débert Orbonn - bond Cole de Seguine de Ville Taulain de Ville Taulai
AMI 2	POULLAOUEN	PHARMACIE DE POULLAOUEN	Dr BORIS Marc 02 98 93 52 06 0298935206@free.fr	Conference and engagement of engagement of the conference of the c

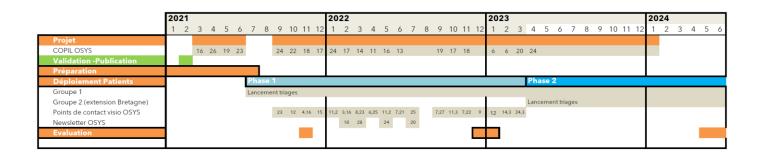


TERRITOIRES IDENTIFIES	LIEU	Entité juridique et/ou statut ; Adresse	Coordonnées des contacts : nom et prénom, mail, téléphone	Signatures numérisées
	SAINT MARTIN DES CHAMPS	PHARMACIE SAINT MARTIN	Dr COAT 02 98 88 08 97 pharmaciesaintmartin@gmail.com	** In confirme more engagement about to project Obys ** In confirme more engagement about top a "Engagement about to project Obys ** In confirme more engagement about top a "Engagement about top project of the proj
	CARANTEC	PHARMACIE DES DEUX BAIES	Dr FIOCCHI Bertrand pharmacie.des.deux.baies@orange.fr	Confirmation of engagement dates to provide CDS . * In confirme man engagement active per a few intermitting (Collections) dates it Systems due Soint) a complete du primere tremate 2018 et apus de dates present du propriet en 21 mois environ 4. Non de la pharmacia Pharmacia Pharmacia Class de dates present du propriet en 21 mois environ 4. Admissis Admissis Admissis Pharmacia Class de dates presentatives 2010 00 550 VIII-20 Code point at VIII-20
	PONT L ABBE	PHARMACIE DE LAMBOUR	Dr VERET Armelle pharmaciedelambour@perso.alliadis.net	Confirmation de engagement dans le projet Cirjs * Je confirme not engagement dans le projet Cirjs * Je confirme not engagement dans le projet Cirjs * Je confirme not engagement dans le projet Cirjs consider du premo inventer 200 le projeto de delle priese de projet de Christian energia et l'annie nervena et l'annie de delle priese delle priese delle priese energia et l'annie nervena et l'annie et l'a
	PLOUGASNOU 29 630	PHARMACIE DU CENTRE	Dr BOULANGER 02 98 67 30 16 pharmacieducentre29@gmail.com	Description Confirmation of engagement dans le projet OSyS
	PLOURIN LES MORLAIX	PHARMACIE KERBOURIOU	Dr Christelle KERBOURIOU 02.98.72.63.64 phie.c.kerboriou@offisecure.com	Confirmation of engagement dans is project OSyS **Le confirme mon engagement a participe of temperatures OSyS (Orientation dans is Système de Soins) à compter du quaritément réceive prévie qu'ent décès prévie de project soit il mois services. » Nom de la pharmacie SARL Photwaciu Neuboricu Code postale ville Tamboris esférent (Prévien — Nom) Ch.v.s.NcS. KER.SORIOJ Tempon, date et signature 1400 C. S.



TERRITOIRES IDENTIFIES	LIEU	Entité juridique et/ou statut ; Adresse	Coordonnées des contacts : nom et prénom, mail, téléphone	Signatures numérisées
	PLOUENAN 29 420	PHARMACIE NOTRE DAME DE KERELLON	Dr Laura GILET 02 98 69 51 16 lauragilet@orange.fr	Conformation of regispement dams to project GSS *- Ja conforme man in equipment of participue if a projection of conformation of the conformation

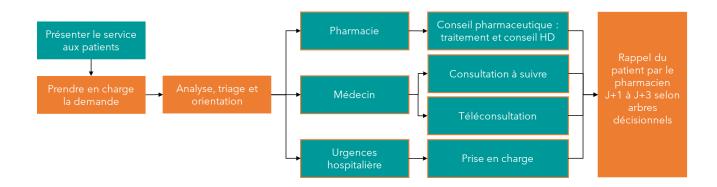
ANNEXE 6 PLANNING ACTUALISE Mai 2023



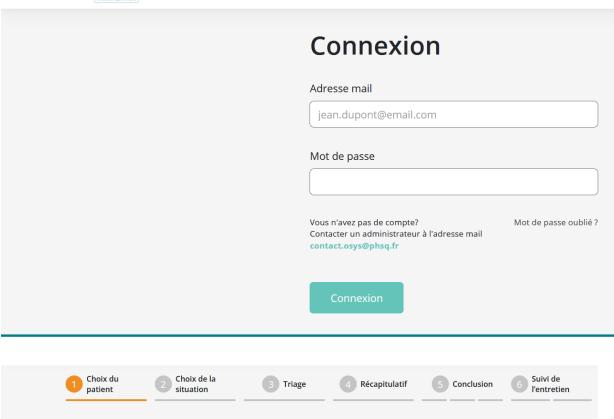
ANNEXE 7:

L'Outil Numérique OSYS (ONO) permet :

- De sécuriser le circuit de prise en charge du patient
- Consolider le circuit et la collecte des données centrales du projet :
- Identification patient et situation
- triage et orientation (algorithmes des arbres décisionnels validés)
- Suivi du contact de bouclage après prise en charge lors du rappel
- Réalisation d'un compte rendu de synthèse à destination des médecins.
- Export d'indicateurs projets et de facturation
- L'outil a été développé pour le compte de PHSQ qui en a assuré la conception, son développement a été confié au prestataire OBSERVIA
- La connexion au service est réalisé en SAAS via un portail dédié aux expérimentateurs.
- Le prestataire est engagé au respect des contraintes RGPD, HDS et CNIL propres au stockage et aux traitements des données décrits en annexe 8.
- Le recueil des informations se fait après consentement du patient.
- Un export contenant les informations propres à l'analyse des données tel que défini dans le CDC est réalisé via l'ONO.



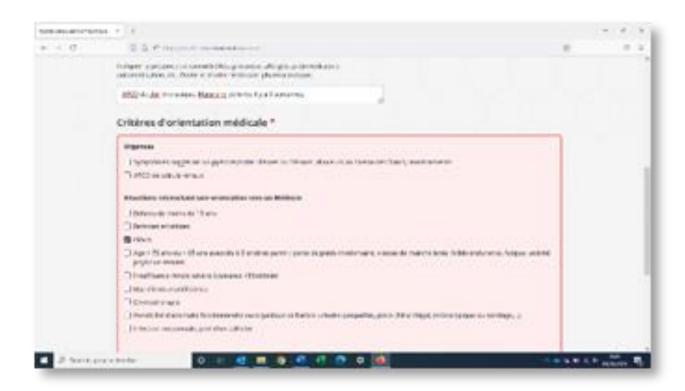


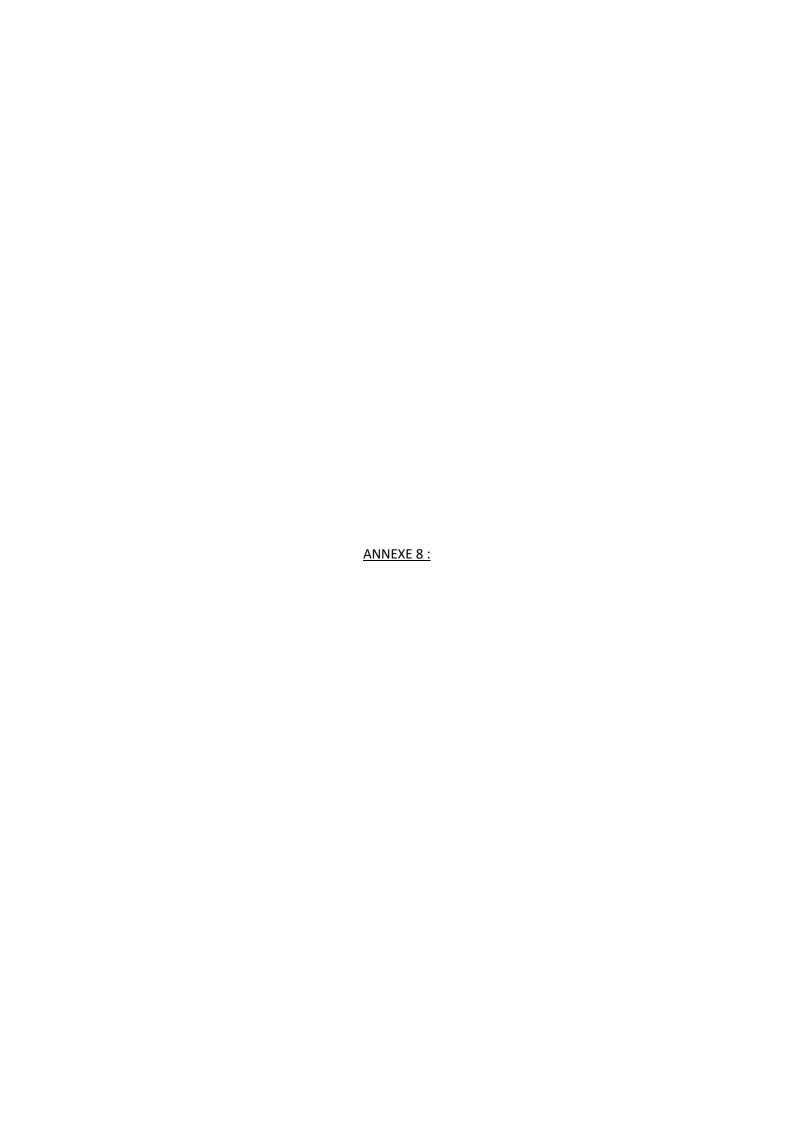


Ajouter un nouveau patient

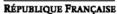
Informations du patient

Nom *	Prénom *
Date de naissance *	
jj/mm/aaaa 📋	
Contact	
Numéro de téléphone *	Email
Adresse	
Adresse	
Adresse	Code Postal *









Ministère des solidarités et de la santé Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques 10 place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon **75014 PARIS**



CNAM 50 avenue du Pr André Lemierre 75986 PARIS cedex 20

information sur l'utilisation de vos données personnelles pour l'évaluation d'une expérimentation « article 51 »

Madame, Monsieur,

Vous avez été informé.e par votre équipe soignante qu'elle participe à un programme d'expérimentations proposé par le Ministère des solidarités et de la santé et l'Assurance maladie.

Nous vous rappelons que ce programme, appelé « expérimentation Article 51 PharmOSYS - OSYS, vise à améliorer la qualité de vos soins et de votre suivi en développant des formes innovantes d'organisation des soins. Pour les professionnels de santé qui vous suivent, il s'agit d'envisager de nouvelles manières de travailler, plus collectives, qui ont pour but d'améliorer la coordination et la continuité des soins. Vous pouvez trouver des informations détaillées sur ce programme sur le site du Ministère des solidarités et de la santé dans la rubrique « Expérimenter et innover pour mieux soigner¹».

La loi² impose que toutes les « expérimentations Article 51 » fassent l'objet d'une évaluation visant à apprécier leur bon fonctionnement et leurs résultats. Ces évaluations aideront à décider si cette expérimentation doit être ou non étendue à l'ensemble du système de santé français. Elles consistent en des travaux d'études, d'enquêtes et d'analyses statistiques.

Ces évaluations seront réalisées par des équipes d'évaluateurs spécialisées missionnés par le Ministère des solidarités et de la santé et de la Caisse nationale d'assurance maladie, qui assurent conjointement la responsabilité du traitement des données. L'Agence régionale de santé de votre région est également engagée dans le dispositif. Ces évaluations sont encadrées par une autorisation de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) délivrée après l'appréciation des conditions de sécurité et de confidentialité dans lesquelles vos données seront utilisées (numéro de l'autorisation 2022-072).

Les analyses menées par les évaluateurs seront réalisées sur la base de données vous concernant, sans utilisation de données nominatives (données pseudonymisées)3. Ces données contribueront à produire des statistiques permettant d'observer et d'analyser les effets de l'expérimentation.

¹ https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/parcours-des-patients-et-des-usagers/article-51-lfss-2018-innovations-organisationnelles-pour-la-transformation-du/article-51

² L'article 51 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2018 impose l'évaluation de toutes les expérimentations autorisées.

³ Il ne sera jamais possible de vous identifier directement à partir des données traitées

Plusieurs types de données pourront être utilisées :

- données transmises à l'Assurance Maladie, par les professionnels participant pour décrire l'activité réalisée dans le cadre de l'expérimentation: il s'agit de données issues de votre dossier médical décrivant votre prise en charge (consultations, interventions chirurgicales, examens, actions de dépistage...) ou votre état de santé (résultats de vos examens par exemple); ces données seront toujours traitées sans aucune donnée directement identifiante;
- données complémentaires de remboursement des soins qui sont dispensés dans le cadre de l'expérimentation - et qui auront été transmises par vos soignants à l'Assurance maladie, sur une plateforme sécurisée de facturation dédiée;
- données concernant tous les autres remboursements de vos soins, issues du Système national des données de santé (SNDS) géré par l'Assurance Maladie.

Ces données pourront être croisées entre elles. Pour la réalisation de ces croisements, certaines données identifiantes seront transmises à un tiers de confiance qui fera le lien entre les différentes sources de données sans avoir accès aux données elles-mêmes.

De plus, dans certains cas, nous souhaiterions également pouvoir recueillir votre avis sur votre accompagnement dans le cadre de l'expérimentation. Vous pourrez alors être contacté.e pour répondre à une enquête ou participer à des entretiens avec les évaluateurs. Votre participation est totalement volontaire, vos réponses ne permettront pas de vous identifier et les professionnels de santé qui vous suivent n'en auront pas connaissance.

Les données recueillies à des fins d'évaluations seront conservées sous une forme ne permettant pas de vous identifier directement pour une durée de 3 ans après la fin de l'expérimentation.

Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), vous pouvez à tout moment vous opposer au traitement de vos données dans le cadre de l'évaluation des « expérimentations Article 51 » ou à la transmission de vos données de contact aux évaluateurs. De même, vous pouvez exercer votre droit d'accès à ces données ou de rectification. Ces demandes ne modifieront en rien votre prise en charge ni le remboursement des soins par l'Assurance maladie.

Ces droits, s'exercent auprès de Nicolas Fauquet, le délégué à la protection des données (DPO) du responsable de traitement/tout autre personne physique désignée par lui. Vous pouvez leur adresser vos demandes :

- par e-mail, à l'adresse électronique suivante : n.fauquet@pharmasystemequalite.com
- par courrier postal à l'adresse suivante : PHSQ DPO 5 rue de Castiglione 75001 Paris

Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), 3, place de Fontenoy TSA 80715 75334 Paris Cedex 07.

INFORMATION DE CONSENTEMENT - PROJET OSYS

J'ai donné mon accord pour participer à l'expérimentation OSYS, sous supervision de mon Pharmacien (« Projet OSYS »), organisée par l'Association PHARMA SYSTEME QUALITE (« PHSQ ») dont le siège est 5, rue de Castiglione 75001 PARIS 1, et La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (la « DREES ») dont le siège est 14, avenue Duquesne 75350 PARIS 07 SP, dans le contexte suivant :

J'accepte volontairement de participer au Projet OSYS et je comprends que ma participation n'est pas obligatoire et que je peux la stopper à tout moment sans avoir à me justifier ni encourir aucune responsabilité. Mon consentement ne décharge pas les organisateurs de leurs responsabilités et je conserve tous mes droits garantis par la loi.

Les données collectées seront traitées sous la responsabilité de PHSQ et de la DREES. J'accepte que les informations enregistrées à l'occasion de cette expérimentation puissent être conservées dans une base de données confidentielle et faire l'objet d'un traitement informatisé par les organisateurs.

PHSQ a désigné un Délégué à la protection des données, lequel peut être contacté pour toutes questions à l'adresse courriel n.fauquet@pharmasystemequalite.com ou par voie postale à l'adresse :

Monsieur le Délégué à la protection des données PHARMA SYSTEME QUALITE 5, rue de Castiglione 75001 PARIS 1

Au cours de l'expérimentation, j'accepte que soient recueillis mes noms, prénoms, numéro de sécurité sociale, mes réponses aux questions de mon pharmacien sur mon état de santé et les résultats de l'expérimentation contenant des informations sur mon état de santé (Eléments de santé nécessaires à la réalisation du triage et traitements éventuels conseillés pour l'état physiologique identifié). La réponse aux questions est entièrement libre et je suis informé que je peux refuser d'y répondre.

Outre les données directement collectées par mon pharmacien, j'accepte également que mon numéro de sécurité sociale ainsi que les informations sur le traitement éventuellement prescrit par mon médecin pour l'état physiologique concerné soit transmis par l'Assurance Maladie (CNAM) à la DREES et leurs sous-traitant éventuels tels que définis dans l'arrêté du 18 février 2021, afin d'évaluer la pertinence de ce parcours de soin expérimental. Afin d'assurer la sécurité de ces informations, celles-ci seront transmises de manière sécurisée.

L'objectif de la collecte de ces données est la conduite d'expérimentation sur des algorithmes de triage à l'usage des pharmaciens portant sur les soins de premiers recours. L'idée est que les pharmaciens soient à même de fournir des prestations spécifiques intégrant un nouveau parcours de prise en charge dans le but d'améliorer l'accessibilité aux soins de premiers recours (ou soins non programmés) à des populations vivant dans des territoires à risques de désertification médicale ou de faible accessibilité aux soins. Les informations collectées seront traitées de façon confidentielle et à usage exclusif des organisateurs à des fins de recherche et d'évaluation des algorithmes de triage utilisés et de pertinence du parcours de soin étudié. Outre mon pharmacien et les organisateurs (PHSQ et la DREES, et ses sous-traitants éventuels tels que définis dans l'arrêté du 18 février 2021), seul le prestataire d'hébergement et de maintenance de la plateforme dédiée peut accéder à mes données pour les besoins du bon fonctionnement et de la maintenance de la plateforme. J'ai bien noté que ce prestataire est un hébergeur de données de santé certifié.

J'ai été informé que mon identité n'apparaîtra dans aucun rapport ou publication et que toute information directement ou indirectement identifiantes (nom, prénom, et le cas échéant âge et sexe) me concernant sont destinées à être anonymisées ou supprimées par les organisateurs dans un délai de 3 ans à compter de la fin de l'expérimentation.

Mes réponses aux questions des organisateurs et les résultats de l'expérimentation contenant des informations sur mon état de santé seront collectés de manière confidentielle par mon pharmacien sur une plateforme dédiée et sécurisée, et conservés par les organisateurs toujours de manière confidentielle et sécurisée, avant d'être anonymisés et conservés à des fins statistiques et de recherches.

Mes données personnelles seront hébergées en France et ne feront en aucun cas l'objet d'un transfert hors de l'Union Européenne.

J'ai bien noté que, conformément à la législation informatique et liberté en vigueur, je dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et d'effacement de mes données personnelles que je peux exercer auprès de PHSQ à tout moment avant l'anonymisation ou la suppression des informations. La collecte et l'utilisation de mes données personnelles par PHSQ dans le cadre du Projet OSYS repose légalement sur mon consentement, que je peux donc retirer à tout moment.

Je peux faire valoir mes droits auprès de PHSQ par courrier électronique à l'adresse suivante <u>contact@pharmasystemequalite.com</u>, ou par voie postale à l'adresse suivante : PHARMA SYSTEME QUALITE, 5 rue de Castiglione, 75001 PARIS 1. En outre, j'ai été informé qu'en cas de manquement de PHSQ à ces droits, je peux déposer une réclamation postale ou en ligne auprès de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés).

Date :	Lieu:
Nom et prénom du Pharmacien :	Tampon de la pharmacie :

ANNEXE 9

Lettres de soutiens



Monsieur Stéphane MULLIEZ Directeur Général par intérim ARS de Bretagne 6, place des Colombes 35042 RENNES Cedex

Rennes, le 3 octobre 2019

<u>Objet</u> : soutien au projet d'Orientation dans le Système de Santé (OSyS) – projet d'expérimentation sur la restructuration du parcours de soins

Monsieur le Directeur Général,

Les professionnels de santé libéraux échangent quotidiennement autour de leurs patients. Cependant, l'évolution de l'offre et les besoins de la population entrainent une tension dans la réponse aux besoins de soins.

Une des priorités du Plan « Ma santé 2022 » vise à améliorer l'organisation de la médecine de ville en privilégiant la création dans chaque territoire de projets de soins entre les professionnels de santé, hospitaliers, ambulatoires et médico-sociaux.

Le projet d'Orientation dans le Système de Santé « OSyS », d'expérimentation sur la restructuration du parcours de soins répond à l'intérêt de cette évolution de l'organisation des soins dans nos territoires. Il s'inscrit entièrement dans la relation particulière entre le Pharmacien et le Médecin.

Nous vous confirmons notre participation à ce projet d'expérimentation d'une nouvelle organisation des soins en Bretagne. À ce titre, nous serons présents par notre implication dans le pilotage du projet et son suivi. La réussite du projet résidera dans la collaboration entre Pharmacien et Médecin traitant.

Cette organisation innovante favorise la prévention, améliore la qualité et la pertinence des prises en charge. Elle permet également de lutter contre les inégalités territoriales d'accès à l'offre de soins et renforce le lien entre médecin-pharmacien.

C'est avec un grand intérêt que l'URPS Médecins Libéraux de Bretagne soutient ce très beau projet.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes respectueuses salutations.

Dr Nikan MOHTADI Président de l'URPS Médecins Libéraux de Bretagne

Copies:

- Martine COSTEDOAT, Directrice générale de Pharma-Système Qualité

- Dr Joëlle DEGUILLAUME, Présidente de l'URPS Pharmaciens de Bretagne







M. Stéphane MULLIEZ Directeur général ARS de Bretagne 6, place des Colombes 35042 RENNES Cedex

Rennes, le 13 novembre 2019

<u>Objet</u> : soutien au projet d'Orientation dans le Système de Santé (OSyS) – Projet d'expérimentation sur la restructuration du parcours de soins

Monsieur le Directeur Général,

Si les professionnels de santé libéraux échangent déjà quotidiennement autour de leurs patients, le contexte démographique actuel entraine une tension dans la réponse aux besoins de santé de la population.

C'est ainsi que le Plan « Ma santé 2022 » se donne pour objectif d'améliorer l'organisation de la médecine de ville en privilégiant l'élaboration, dans chaque territoire, de projets de soins associant tous les professionnels de santé, hospitaliers, ambulatoires et médico-sociaux. Qu'ils soient chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, médecins, pharmaciens..., ils doivent pouvoir rassembler leurs connaissances et leurs moyens afin de les mettre au service de leur patientèle.

Dans cette perspective, le projet d'Orientation dans le Système de Soins « OSyS » doit permettre de lutter contre les inégalités territoriales d'accès aux soins et contribuer à la qualité et la pertinence des prises en charge tout en renforçant le lien privilégié existant entre le médecin et le pharmacien, dont la collaboration fera le succès de cette expérimentation.

C'est pourquoi je vous confirme que l'URPS Pharmaciens de Bretagne soutient, avec un grand intérêt, ce projet d'expérimentation et qu'elle participera à son pilotage ainsi qu'à son suivi.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes respectueuses salutations.

Dr Luc MOUGINPrésident par intérim de l'URPS Pharmaciens
de Bretagne

✓ URPS PHARMACIENS DE BRETAGNE
 13 E, boulevard Solférino – 35000 RENNES
 202-99-84-15-18 – Fax: 02-99-05-20-93



Conseil Regional Bretagne

COTES D'ARMOR, FINISTERE, ILLE-ET-VILAINE, MORBIHAN Monsieur le Directeur Général ARS BRETAGNE

CS 14253

35042 RENNES CEDEX

Rennes, le 28 octobre 2019

Monsieur le Directeur Général,

L'interprofessionnalité autour du patient devient une réalité qui doit être renforcée pour répondre au plan « ma santé 2022 ».

L'évolution de la démographie médicale, les difficultés d'accès aux soins et le vieillissement de la population imposent une nouvelle organisation des soins.

Il est nécessaire de mettre en place des outils pour permettre aux pharmaciens de mieux s'impliquer dans le parcours de soins.

L'expérimentation de projet d'orientation dans le système de santé OSyS présente un grand intérêt pour le patient.

Nous vous confirmons notre participation à ce beau projet pour une nouvelle organisation des soins en Bretagne.

L'Ordre des pharmaciens soutient ce projet et sera présent pour sa mise en place.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Général, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Le Président du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmacien-de-Bretagne



SFSPO, association loi 1901 95 bis rue de Paris 91570 Bièvres Tél : 0143310649

Fax: 0143310681

Pharma Système Qualité

A l'attention de Madame Martine Costedoat DG 5 Rue de Castiglione 75001 Paris

Paris, le 08 décembre 2019

Objet

Soutien au projet d'Orientation dans le Système de Santé (OSyS) – Projet d'expérimentation sur la restructuration du parcours de soins

Madame la Directrice Générale,

Au plan organisationnel, l'exercice coordonné sous forme de Maisons de santé, de Pôles de santé, de Centres de santé, de Cabinets de groupe favorisent la prise en compte de la coordination au plus près du patient. L'ensemble des professionnels de santé doivent impérativement travailler en coordination et complémentarité, et notamment, dans le cadre du premier recours, doivent être créées les conditions favorables de coordination entre médecins généralistes et pharmaciens.

Il est indispensable aujourd'hui de pouvoir créer puis expérimenter des nouveaux parcours qui seront partagés et qui répondront au besoin de la nouvelle organisation des soins.

Hospitaliers, spécialistes de ville, médecins généralistes, infirmiers, pharmaciens, nous devons tous agir en concertation et en complémentarité pour assurer une prise en charge efficiente, sécurisée et responsable.

Dans le cadre du premier recours, nous pensons que le projet d'Orientation dans le Système de Santé (OSyS— Projet d'expérimentation sur la restructuration du parcours de soins) aidera à la pertinence des prises en charge et aidera à la collaboration médecins généralistes et pharmaciens qui est apparaît indispensable.

C'est pourquoi nous vous confirmons le soutien entier de la Société Francophone des Sciences Pharmaceutiques Officinales (SFSPO) dans ce beau projet en vue d'un partenariat à la suite de la phase expérimentale.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Directrice Générale, l'expression de nos respectueuses salutations.

Béatrice Clairaz-Mahiou Co-Présidente SFSPO Thierry Barthelmé Co-Président SFSPO

Boulhilma)